

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. VI.—No. 14.

MONTREAL, JEUDI. 8 AVRIL 1875

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PRIX DU NUMERO, 7 CENTIMS.

VIEILLES GAZETTES

Je n'écris pas, je publie des notes. C'est plus court, plus facile, moins raide à lire. Traçons la chronique, humble et légère, des commencements du journalisme en Canada. Les penseurs la revêtiront de la réflexion et de la forme qui donne la durée.

Nos contemporains n'ont pas connu les temps où poussèrent les premières feuilles de ce grand arbre qui couvre le pays. Quelques-uns en ont entendu parler; d'autres ont lu le peu qui en a été dit; tout le monde avoue que le travail de plume que l'on nomme l'histoire n'est pas encore fait dans cette partie intéressante.

C'est M. Gérin qui a le mieux ouvert la voie, dans sa *Gazette de Québec centenaire*. Un sentiment de curiosité m'a fait copier à mon tour, de-ci de-là, à travers la lecture des vieux journaux, les notes qui vont suivre. Voilà tout mon avoir. Je livre ces lignes à l'indulgence du lecteur.

M. Bibaud a dressé une liste de faits par des gentilshommes canadiens: mais si intéressante qu'elle soit, cette liste ne nous montre jusqu'à la conquête à peu près rien que l'on puisse regarder comme œuvre purement littéraire ou comme les débuts d'une littérature nationale. Ce sont des rapports sur l'état du pays, des relevés militaires, des récits d'expéditions lointaines, utiles aux historiens seulement. Nos ancêtres faisaient l'histoire où vont s'inspirer les écrivains de nos jours.

Deux exceptions méritent pourtant d'être signalées: « Le tableau de la mer, » poème du sieur Taché (1), que l'on reporte ordinairement vers l'année 1732, et un poème héroï-comique sur les débats survenus en 1728 dans l'église du Canada. Ce dernier ouvrage, qui est de l'abbé Marchand (2), paraît avoir été composé peu après celui de M. Taché.

Si nous n'avions pas nos vieilles chansons populaires, qui à elles seules forment un monument remarquable, il faudrait renoncer à toute étude de ce côté, à moins que l'on ne découvre un de ces bons jours ce qui a pu être caché jusqu'à présent.

II

Le gouvernement français s'était donné comme règle de n'introduire en Canada aucune des institutions qui, par leur nature, fournissent au peuple l'occasion, et

par suite l'habitude, de délibérer en corps et d'exprimer, collectivement ou selon l'instinct d'un chacun, sa pensée, son désir, enfin sa volonté.

Rien d'étonnant donc que la presse périodique n'ait point existé en ce pays avant l'introduction du régime anglais.

On pense même qu'il n'y eût pas d'imprimerie tant que dura l'administration française. Les publications officielles se faisaient à son de trompe ou de tambour. C'était le « cri public. »

A Sorel, aux Trois-Rivières, le cri public existe encore. Seulement, depuis plus d'un siècle que les troupes françaises sont parties, le tambour ou la trompette est remplacée par une cloche à main que le crieur sonne à tour de bras, au coin des rues, sur les places, devant les hôtels, et généralement dans tous les lieux fréquentés.

Dès qu'il a « battu son ban » (le mot est ancien, correct et pittoresque), le silence s'établit aussi loin que l'on suppose que puissent s'entendre ses paroles. En même temps, apparaissent par les portes et les fenêtres du voisinage les figures de tous les habitants. Il n'en manque aucun. C'est un coup de baguette magique, un changement de décors à vue, comme au théâtre. On va apprendre la nouvelle du jour! Si elle offre quelque intérêt, on en causera jusqu'au lendemain. Si elle est sans valeur, si c'est un lieu commun, on en médiera au moins douze heures durant, et, en ce cas, malheur à celui ou celle qui en est l'objet, l'auteur, ou le bénéficiaire!

Le crieur sait placer un intervalle entre le son de sa cloche et l'instant où s'élève sa voix. C'est le moment de la mise en scène. Il promène autour de lui un œil exercé pour juger l'auditoire. Parfois, son regard va jusqu'à imposer silence aux groupes lointains peu soucieux de ses faits et gestes. Puis, si l'annonce ou « la criée » doit être un tant soit peu longue, il déroule avec mesure un papier sur lequel est couchée la prose officielle.

J'ai connu un crieur qui profitait du moment solennel où tous les yeux étaient fixés sur lui pour sortir avec majesté son mouchoir à carreaux et faire entendre, dans le silence dont il avait été l'invocateur, une série de détonations nazales fort réjouissantes. Quelques gamins riaient invariablement à cet endroit du cérémonial. Nombre d'auditeurs maugréaient de leur côté, mais lorsque ceux-ci manifestaient par trop ouvertement leur mauvaise humeur, notre homme remplaçait le mou-

choir par la tabatière. Et il fallait le voir priser! On ne prise plus comme cela de nos jours. C'était la tradition du grand siècle, au temps des jabots de dentelle et des chiquenaudes savantes. Un priseur royal, quoi! Tout y était: la tête en arrière, un peu penchée à droite; la canne (je veux dire la cloche) sous le bras gauche dont la main tenait la boîte aromatique entrebaillée; la main droite relevée avec une grâce parfaite à la hauteur de la joue; le coude droit carrément rejeté en dehors, au-dessus du niveau de l'épaule; et la jambe! comme il savait l'art difficile de l'arrondir en l'avancant!

Une femme de mon quartier, qui devait l'avoir vu plusieurs centaines de fois accomplir cette grande action, n'en paraissait point blâmée. Que de fois ne l'ai-je pas entendu rentrer chez elle riant aux éclats et s'exclamant: « Le drôle de corps, comme il est toujours amusant! »

J'ai connu un autre crieur qui ne savait pas lire,

« Mais qui se gardait bien de l'avouer aux gens. »

Il ne manquait jamais de déployer un papier, que les malins reconnaissaient pour être souvent le même, sur lequel il lisait, ou plutôt chantait en forme de récitatif bien scandé:

« M. Jérémie Laloue fait savoir à quiconque il appartiendra qu'il a emprisonné une vache rouge qui fréquentait ses choux et ses rabioles. Le propriétaire pourra les ravoire en payant les dommages et les frais du banc. »

Un unique et dernier coup de cloche suivait pour annoncer que tout était fini.

Prix du ban, trente sous, quelquefois un écu, selon la tournée qu'exigeait la partie intéressée.

III

Reprenons le fil de notre chronique et marchons droit.

Il est une classe d'hommes qui ne pût jamais se faire admettre en Canada, du temps que la France était chargée de nos destinées. Ce sont les avocats. Nous pouvons citer des dépêches officielles où il est parlé, tantôt avec terreur, tantôt avec dégoût, de ces hommes de chicane.

Parmi les curiosités de l'époque, on peut aussi mentionner le blâme que Louis XIV fit peser sur le comte de Frontenac pour avoir autorisé les habitants à se réunir en certains cas et à lui exposer leurs besoins.

Donc, pas de communes, pas d'élections à un degré un peu élevé, pas non plus d'interprètes improvisés invoquant la cause populaire — ni agitation ni agitateurs. Le droit de se taire était strictement reconnu.

A quoi bon des avocats et des journalistes dans ces conditions?

Autant on rejetait les avocats, autant on faisait bonne mine aux notaires.

L'avocat scrute, met en doute, compare, agite une affaire. Il se fait le défenseur ou l'adversaire d'une cause. Son argumentation montre le fort ou le faible d'une situation. Pour agir, il lui faut pleine liberté. Sur ses traces on voit apparaître tout ceux dont il représente les intérêts. C'est un chef qui marche toujours armé et qui, souvent, n'a qu'un signal à faire pour se voir à la tête d'un bataillon.

Le notaire est un tout autre type. Les actes qu'il dresse, du consentement des parties contractantes, ne l'entraînent point à la lutte. Les notes dont il est le dépositaire sont produites au grand jour par d'autres que par lui. Chez nous, il fut, sous le gouvernement français, ce qu'avaient été ses prédécesseurs dans l'antiquité: gardien des papiers de famille, un « garde-note, » selon le terme ancien — fonctions respectables et honorées. Aussi, dans un jeune pays, où le sol se partage entre les hommes pour la première fois et où s'implante le système féodal si intimement lié à la propriété foncière, voit-on le garde-notes installé partout et protégé par les gouvernants. Sa charge est une fonction publique; le roi s'en réserve la nomination, et c'est par lettres-patentes qu'il crée cet officier important. De là les « notaires royaux, » titre qui était de toute exactitude.

Nous verrons des notaires se pénétrer tellement de leur devoir de tabellions, qu'ils écrivent au jour le jour le récit des événements qui se passent sous leurs yeux. Ce furent nos annalistes, nos journalistes, alors que les journaux étaient encore inconnus parmi nous.

A leur place, des avocats eussent fait des feuilles militantes.

Dans le journaliste il y a de l'avocat, et dans l'avocat il y a toujours un journaliste.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

ECHOS DE PARTOUT

La reine Victoria a écrit un livre assez volumineux sur le prince Albert, son époux, mais mistress Grant a résumé toute l'histoire de son mari quand elle s'est écriée: Le président est décidément un homme très-obstiné... Ceci est l'un des nombreux coups d'épingles que la presse américaine adresse au chef de son gouvernement. C'est assez innocent, n'est-ce pas?

(1) Ancêtre du Dr. J. C. Taché.

(2) De la famille de G. P. Marchand, poète, journaliste et député.

En 1812, les célèbres manufactures d'armes de Liège ont jeté dans le commerce 756,833 armes à feu, dont 326,181 revolvers et pistolets de poche....

Les états des bureaux de la guerre constatent qu'au 1er novembre il y avait en Angleterre 173,905 volontaires pour la défense du sol, parmi lesquels 133,323 fantassins.

Il y a en Europe un certain nombre d'ouvrages volumineux, mais aucun, pas même en Allemagne, ne compte autant de volumes qu'une *Encyclopédie* chinoise mise en vente à Péking. Cet ouvrage ne compte pas moins de 6,104 volumes et coûte 100,000 francs.

La ville de Munich va posséder une école supérieure d'hygiène dont la création est résolue depuis 1872. Le crédit est d'environ 400,000 francs et les bâtiments à construire doivent contenir 30 cabinets pour les opérations, les expériences, les études particulières et un amphithéâtre pouvant contenir de 120 à 150 auditeurs.

Avis aux amateurs de faïences orientales qui regrettent la pauvreté, sous ce rapport, des collections publiques. Le département oriental du célèbre musée de Kensington, à Londres, vient de recevoir une très-belle collection d'armures, d'objets en métal travaillés, mais surtout de faïences anciennes provenant de la Perse.

On a calculé que les six plus grands steamers actuellement à flot : *le Great-Eastern*, long de 306 mètres; *la Liguria*, de 140 mètres; *la Cité de Péking*, de 130 mètres; *la Britannia*, de 139 mètres; *la Cité de Richmond*, de 138 mètres; *la Bothnia*, de 130 mètres, étant rangés à la suite les uns des autres, occuperaient une ligne de 983 mètres de longueur. Rangés côte à côte, ils présenteraient une largeur de 93 mètres; leur tonnage total est de 35,000 tonnes.

Une médaille d'or d'une valeur de 625 francs est proposée par une société anglaise pour le meilleur mémoire ayant pour objet : les applications de la science hygiénique à la vie des populations rurales, avec programme des conditions les plus certaines pour conserver la santé des ouvriers agricoles et des moyens reconnus les meilleurs de prévenir les disettes. Semblable prix devrait, il nous semble, être proposé par les sociétés agricoles de tout pays.

Le gouvernement américain, se souvenant de son embarras pour se procurer des armes lors de l'explosion de la guerre de Sécession, se propose d'établir sur le territoire de l'Union plusieurs grands arsenaux où se trouverait concentré tout l'armement nécessaire pour une région. Le secrétaire d'Etat de la guerre demande le maintien et l'extension de la manufacture d'armes de Francfort, l'établissement d'un arsenal dans l'Etat de New-York et la conservation des magasins à Indianapolis, au fort Monroe et à Augusta; à ces arsenaux devront en même temps s'adjoindre des ateliers de montage et de réparation.

Le comité du congrès international des sciences géographiques, cédant aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées de l'étranger, s'est vu obligé, pour donner satisfaction à des désirs très-vivement exprimés, de proposer à la Société de Géographie la remise de la session du congrès.

Dans sa dernière séance, la Société a définitivement fixé au 15 juillet 1875 l'ouverture de l'exposition, et au 1er août celle du congrès.

Le gouvernement, voulant donner à la Société un témoignage de l'intérêt qu'il porte au développement des sciences géographiques, a bien voulu affecter la partie reconstruite du palais des Tuileries à cette double solennité.

Il s'est construit près de 2,000 milles de chemins de fer aux Etats-Unis pendant la dernière année, qui est bien inférieure sous ce rapport aux années précédentes, comme on peut le voir par le tableau suivant :

	Milles.
1865.....	1,177
1866.....	1,741
1867.....	2,449
1868.....	2,979
1869.....	4,453
1870.....	5,525
1871.....	7,222
1872.....	7,340
1873.....	3,883
1874.....	1,923

Le nombre total de milles de chemins de fer actuellement en opération sur le territoire de l'Union est de 75,576, soit un mille pour 612 personnes.

La majorité des citoyens des Etats-Unis appartiennent aux différentes sectes de la religion réformée. Cependant les ordres monastiques catholiques y sont relativement pro-

pères. Les jésuites ont vingt collèges où ils confèrent des grades, et six noviciats; le nombre de leurs membres dépasse 1,100; les bénédictins sont au nombre de 300; les franciscains comptent 300 moines voués à la vie purement monastique. L'ordre qui, après celui des jésuites, a le plus de puissance et d'influence est celui des dominicains. Ceux-ci remplissent les fonctions de missionnaires et fournissent à l'Eglise catholique de l'Union ses meilleurs prédicateurs. La maison-mère de cet ordre, qui compte environ 200 membres, est à Ste. Rose, dans le Kentucky.

Les augustins siègent à Philadelphie; les sulpiciens dans le Maryland; les lazaristes à la Nouvelle-Orléans. Un ordre particulier aux Etats-Unis, celui des paulistes, a été fondé à New-York par le père Hecker: il ne compte encore que 25 adhérents.

En résumé, on compte aux Etats-Unis 3,000 religieux, 7,000 religieuses et 3,000 sœurs de charité.

UN MILLIONNAIRE DES TEMPS MODERNES

ÉTIENNE GIRARD

Il était temps que la Californie fût découverte pour les pauvres fils de famille qui, sur l'asphalte des boulevards, construisent dans les ruines de leur fortune les châteaux aériens d'un héritage imaginaire, pour les romanciers et les vaudevillistes qui ont usé jusqu'à la corde le manteau cousu de perles du nabab de Calcutta, et le sac de dollars de l'oncle d'Amérique.

Si j'avais, disait un philosophe ami de son repos, la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. Plus hardi que ce sage penseur, je sais que je rapporte des régions transatlantiques une vérité cruelle, et je ne crains pas de la lancer au grand jour de la presse quotidienne. Eh bien donc, il faut l'avouer, le nabab indien est un être idéal, dont on ne voit que de loin en loin la réalité, et l'oncle d'Amérique devient de plus en plus une figure de convention, un mythe insaisissable.

Dans ce malheureux siècle d'égoïsme, dans cette vallée de larmes des intérêts matériels, toutes les riantes théories du temps passé tournent tellement au calcul individuel, que les neveux, ces fidèles sectateurs de la trompeuse espérance, doivent se résigner à tenter de faire fortune eux-mêmes, s'ils persistent à croire que le bonheur réel tient aux dons de la fortune.

A la place des actes de généalogie qu'ils s'appliquent à recueillir, pour constater d'avance leurs droits à un héritage éventuel, mieux vaudrait qu'ils écrivissent sur la porte de leur appartement ces deux vers d'un bonhomme qui, dans son apparente simplicité, en savait long sur les choses de la vie :

Travaillez; prenez de la peine,
C'est le fond qui manque le moins.

Raisonnons un peu. La question que nous avons eu le courage, peut-être téméraire, d'aborder est assez importante pour qu'il nous soit permis de la poser gravement. En premier lieu, par cette effroyable époque de découvertes incessantes et de concurrences acharnées, tout oncle qui part pour l'Amérique n'est nullement certain d'y trouver un *Eldorado*. Il en est beaucoup qui meurent misérablement à la peine; il en est qui, fatigués de leurs efforts inutiles, s'en reviennent comme celui dont M. Alphonse Karr nous a fait un si spirituel tableau, demander dans leur indigence un dernier gîte au fils de leur frère. Voilà, dans notre époque actuelle, les deux résultats les plus fréquents des aventureuses tentatives de l'oncle d'Amérique.

Que si, par une habile combinaison, par un hasard propice, cet oncle en vient vraiment à s'enrichir, qu'arrive-t-il? de deux choses l'une: ou le rayonnement de ses piastres attire sur lui les regards d'une jeune Américaine qui l'enlace dans ses filets, et alors adieu la part promise aux neveux, ou, s'il échappe aux traits de ces belles dames chasseresses, s'il concentre tout son amour sur les beaux yeux de sa

cassette, un jour vient où, saisi d'un amer repentir à l'idée de tout le bien qu'il aurait pu faire et qu'il n'a pas fait, il expie sa vie d'avare par une charité évangélique: il déshérite ses parents et prodigue ses biens aux parents de Dieu, aux pauvres.

En veut-on un exemple? J'en ai deux à citer des plus éclatants. Le premier est celui de M. Macdonough, le richissime propriétaire de la Louisiane. Au dernier terme d'une existence pendant laquelle, pour augmenter l'étendue de ses domaines, il se condamnait aux plus dures privations, il a détaché d'une fortune colossale trente misérables mille francs pour sa nièce, tout le reste est devenu le patrimoine des indigents et des institutions de bienfaisance. Le second exemple est celui d'un Français, Etienne Girard, un oncle d'Amérique comme on n'en a jamais vu, comme on n'en verra probablement plus jamais, mais un oncle terrible qui, de même que Macdonough, a cruellement déçu les rêves d'or de ses héritiers.

Sa biographie est un curieux épisode de l'histoire des Français en Amérique. Au xvii^e, au xviii^e, au xix^e siècles nos marins et nos soldats illustraient la France, en Amérique, par leur bravoure; nos missionnaires, par leur zèle religieux; nos gentilshommes, par leur gracieuse courtoisie. Au xix^e siècle, Girard, cet autre enfant de la France, l'illustrait à sa façon par les succès les plus enviés de ce temps-ci, par la fortune. A chaque siècle selon ses facultés; à chaque siècle selon ses besoins.

Etienne Girard, que l'on peut considérer comme une éclatante image du peuple américain dans son amour de l'argent, dans ses froides et sévères habitudes, dans la rigidité et l'audace de ses calculs; Etienne Girard, qui fut comme une vivante manifestation des principes d'ordre, d'économie si souvent formulés par Franklin, venait de la France, ni de l'âpre et laborieuse Auvergne, ni de l'opiniâtre Picardie, mais d'une de nos provinces les plus gaies et les plus riantes, des bords de la Gironde.

Parti en fugitif de la maison paternelle, comme un autre Robinson, avec cet ardent besoin d'aventures qui fait les hommes mémorables, ou les *outlaws*, il s'embarqua à l'âge de douze ans comme mousse sur un navire qui allait aux Indes occidentales. De même que les fleuves dont la source se cache sous les nuages des montagnes, l'origine de ce fleuve de dollars, dont l'heureuse ville de Philadelphie contempla pendant près d'un demi-siècle les ondes scintillantes, est fort peu connue.

On sait seulement que de l'humble emploi de mousse, Girard s'éleva à celui de maître d'équipage, et qu'en cette qualité il arriva à New-York, vers l'année 1775. De là, il se retira à New-Jersey, où, profitant des leçons qu'il avait prises aux Indes, il se mit à fabriquer des cigares. Cette industrie ne réussissant pas au gré de ses vœux, ou le théâtre de ses spéculations lui paraissant trop étroit, il se rendit en 1779 à Philadelphie. Là, on le vit dans une espèce d'échoppe, vendant des cordages et de la ferraille. A cette époque encore, rien n'annonçait sa brillante destinée de financier, et les paysans qui allaient marchander près de lui quelques bouts de câbles ou quelques vieux clous, ne se doutaient guère qu'ils avaient devant eux l'un des plus grands hommes futurs de l'Amérique, c'est-à-dire l'un des plus riches.

Le temps, a dit l'évangéliste du comptoir, le prudent Franklin, le temps est de l'argent, et Girard ne perdait pas une heure, pas une minute. Avant d'ouvrir sa boutique de ferraille, il avait fait autour de Philadelphie un rude commerce. Il s'en allait avec une barque, le long de la Delaware, portant aux gens de la campagne diverses denrées communes, et recevant en échange leurs produits.

Vingt années se passèrent pendant les

quelles il travailla comme un fourmi, amassant en silence tout ce qu'il trouvait sur son chemin, vivant obscurément, et ne faisant sonner quelques écus que lorsqu'il en était besoin pour séduire un chaland. Il préparait dans l'ombre ses ailes, et ce n'étaient pas les ailes d'Icare. Une fois qu'il les eût faites, il pouvait affronter le soleil de la finance.

En 1812, il fonde lui-même une banque et y dépose un capital de 8 millions de francs, et un an après, le gouvernement américain cherchant à négocier un emprunt de 5 millions de dollars (plus de 25 millions de francs) (1), Girard lui fournit cette énorme somme.

A partir de cette époque, le nom de l'aventureux Bordelais se trouve mêlé à la plupart des grandes entreprises commerciales de Philadelphie. Tout en s'engageant dans ces diverses associations, il se livrait, pour son propre compte, à un vaste commerce. Il avait des capitaux dans une quantité de spéculations, des navires voguant dans toutes les directions, et il n'était pas homme à équiper un seul de ces bâtiments sans en avoir habilement calculé toutes les chances de succès. Très-concentré en lui-même, il ne confiait à personne ses projets, et n'acceptait qu'avec une extrême réserve ceux auxquels on désirait l'intéresser. Du reste, il n'entendait que comme un vain bruit à son oreille, et celui-là eût été probablement fort mal venu qui eût voulu l'entretenir de l'azur du ciel méridional et des sites pittoresques de la Gironde. Nulle harmonie poétique ne touchait son esprit absorbé dans la région des chiffres; nul rêve de doux plaisir ne souriait à sa pensée. Si son cœur surpris à quelquefois palpité au milieu de ses matérielles jouissances, sous l'impression d'un sentiment plus tendre, l'histoire ne le dit pas. S'il s'est trouvé quelque innocente femme qui, en faisant luire sur lui les rayons caressants de son sourire et de ses yeux, a cru pouvoir lui donner un noble élan, il faut la plaindre, car elle l'aura bientôt vu retomber sous l'empire des deux idées uniques qui devaient dominer sa vie: travail et argent.

Au sortir de son comptoir, Girard allait dans une de ses fermes visiter ses jardins, examiner ses bois et se reposer de ses calculs en prenant la bêche ou la fourche pour cultiver des plantes, ou pour donner à manger à ses bestiaux. Il s'enorgueillissait d'avoir, dans ses propriétés, les plus beaux fruits de la contrée, non pas pour les étaler sur sa table et en goûter lui-même la saveur, mais pour les envoyer au marché et en percevoir exactement le prix. Avec ses habitudes parcimonieuses, il n'était cependant point un Shylock, ni un Harpagon. Sa main s'ouvrait parfois généreusement pour soutenir une entreprise d'utilité publique, ou soulager une infortune. C'est un autre point de ressemblance entre ce type mémorable et le grand négocié américain qui, en général, dépense largement les dollars qu'il poursuit sans cesse avec ardeur.

Enfin, Girard devint riche, immensément riche. Il possédait de vastes terrains dans la Louisiane, d'autres dans la Pensylvanie, je ne sais combien de maisons dans les rues de Philadelphie, de navires à voile, d'actions dans les compagnies de bateaux à vapeur et de chemins de fer, en tout plus de soixante beaux millions. Il avait, lui, simple enfant du Midi, sans ressource et sans patronage, acquis, par sa propre industrie, cet *Eldorado*, quand un jour, la mort qui fait danser les rois et les bergers, la mort railleuse et impitoyable de Holbein, vint le prier de vouloir bien mettre

(1) Le dollar vaut 5 fr. 30 c.

ordre à ses affaires et s'embarquer pour une autre contrée.

Pauvre fortuné Girard ! Je voudrais bien savoir quelle peine a traversé ton âme, quand tu as vu venir le moment où il fallait dire adieu à ces biens que tu avais amassés avec tant de soins, à ces trésors que tu regardais avec tant d'orgueil ; si ton esprit, emprisonné dans le dur réseau des spéculations, n'a fait alors un tardif retour vers les rives fleuries de ton sol natal ; si tu ne t'es pas dit qu'il eût mieux valu jouir des parfums de la terre, des lueurs d'un ciel pur, des bonnes saintes joies du cœur, que de t'imposer perpétuellement tant de sollicitudes pour recueillir une récolte qui allait en une minute s'échapper à jamais de tes mains ? Je voudrais bien savoir si tu n'as pas été alors frappé d'une amère surprise, si tu n'as pas douté de ta sagesse et regretté une autre sagesse qui naguère te semblait une folie.

Non, Girard tenait un compte exact de ses engagements. Il avait, longtemps d'avance, noté celui qu'il aurait à remplir envers l'impérieuse créancière des humains. Il avait longuement rédigé son testament.

Ce testament est un témoignage curieux d'un esprit dont rien ne peut rompre la tenacité. La mort a beau faire, elle n'empêchera pas Girard de continuer son œuvre au-delà du tombeau, de dresser une échelle de calculs pour le temps où il aura cessé d'être. Tel est, dans l'homme, le désir de prolonger son existence, quand ses ailes vont se fermer. Le poète chante, à la lueur de sa lampe vacillante, son chant du cygne ; le guerrier dicte les plans de campagne qu'il avait conçus ; le voyageur parle des lieux lointains qu'il voulait explorer ; le financier jette sur le papier les chiffres qui doivent sauver sa mémoire de l'oubli.

Girard, dans son testament, a fait un grand nombre de dispositions, et il n'en est pas une qui ne soit comme la continuation du calcul qui l'occupa toute sa vie. Il ne donne qu'une somme modique à ses plus proches parents. « J'ai moi-même, disait-il, conquis ma fortune par mon travail, il faut qu'ils cherchent à suivre mon exemple. » Il lègue 100,000 francs à une de ses petites-nièces, autant à une autre. Ces différentes sommes doivent être placées en lieu solide et capitalisées jusqu'à la majorité des légataires. Girard lègue une partie de ses domaines à la ville de Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, à la condition que ces terres seront administrées régulièrement pendant un espace de dix années après sa mort, et qu'à cette époque seulement, les magistrats pourront les vendre si bon leur semble.

Il lègue une somme de 1500 dollars (7500 francs) à chacun de ses capitaines de navire qui aura fait au moins deux voyages à son service, à la condition que ce capitaine ramène au port le dernier bâtiment qui lui aura été confié, et n'ait point, dans le cours de son trajet, failli à ses instructions. Même après sa mort, Girard ne voulait pas être trompé.

Il fait à divers établissements de bienfaisance une large part de sa fortune. Une pareille dotation suffirait, pour faire à jamais honorer sa mémoire. Mais il a voulu avoir son monument à lui, sa pyramide de Chéops. Cette pyramide est un collège qui porte son nom, et où trois cents pauvres orphelins sont gratuitement logés, nourris, élevés. En donnant à cet établissement un vaste terrain situé hors de la ville, en lui léguant près de 15 millions, Girard s'est complu à tracer en détail le plan de l'édifice que l'on devait construire, à établir les principales bases réglementaires de son institution. D'abord, il veut que les orphelins, admis dans son collège, y reçoivent une éducation essentiellement pratique. Quant aux langues classiques, il ne les considère que comme un luxe

superflu. Que si, pourtant, quelques élèves montraient des dispositions particulières pour l'étude des idiomes, qui ne sont d'aucun usage dans les affaires, il ne leur défend pas de s'y livrer. Mais, avant tout, il exige qu'on leur enseigne ce qui peut faire d'eux de bons négociants, des industriels, des agriculteurs.

Cette première loi est parfaitement raisonnable, et il serait à souhaiter que nous eussions, en France, plusieurs Girard pour nous donner des institutions basées sur le même principe. Nous avons, grâce au ciel et au budget, assez de collèges où l'on commente Horace et Sophocle, et où nous passons les plus belles années de notre vie dans de longues et stériles études.

En second lieu, il interdit formellement l'entrée de son collège à tout ecclésiastique, missionnaire ou ministre de quelque culte que ce soit. « En formulant, dit-il, cette défense, je ne veux pas porter la moindre atteinte au caractère des prêtres. Mais comme il y a parmi nous tant de doctrines religieuses différentes, je désire préserver les élèves de mon collège de l'excitation que pourrait produire sur eux ces divers enseignements. Je désire que leurs professeurs se bornent à leur enseigner les plus purs principes de morale, la charité envers leurs semblables, l'amour de la vérité, de la sobriété, de l'industrie, et que plus tard, dans la maturité de leur raison, ces élèves choisissent eux-mêmes leur culte. »

Quoique notre chère France ne soit plus ce religieux royaume des siècles passés, une telle loi y exciterait pourtant de généreuses répulsions, et il y a là, j'en suis sûr, une quantité de familles pauvres qui ne voudraient point confier leurs enfants à une institution interdite à l'enseignement religieux. En Amérique, l'excessive tolérance en matière de religion conduit aisément à l'indifférence. La prescription de Girard n'a pas éprouvé la moindre difficulté, et n'a peut-être excité aucune surprise.

Après sa mort, on s'est mis à construire son collège selon le plan qu'il avait indiqué ; on n'y a épargné ni le marbre, ni les ornements de luxe. Au milieu d'un immense enclos, s'élève un édifice en marbre qui semble copié sur l'église de la Madeleine. Là sont les salles d'étude avec des tables en acajou et des pupitres recouverts en drap. Là est le salon des inspecteurs. Sous le portique s'élève une statue de Girard, devant laquelle le concierge, qui me conduisait près du directeur, s'est incliné comme un sacristain devant un autel. Tout l'escalier est en marbre, et tous les parquets sont couverts de tapis. De chaque côté de ce magnifique monument sont deux autres édifices plus petits, mais également construits en marbre, dans d'élégantes proportions. Ces cinq constructions ont coûté près de 10 millions de francs. Il reste au collège 350,000 livres de rente. Je n'ai pu m'empêcher de manifester au directeur l'étonnement que j'éprouvais à la vue d'une telle splendeur d'architecture pour un établissement qui, après tout, ne doit être autre chose qu'une de ces écoles de second ordre, telles qu'il en existe en Allemagne sous le nom de realschulen.

« On a voulu, m'a-t-il répondu, honorer, par cette somptuosité, la mémoire de Girard. »

Mais je pensais en moi-même qu'on l'eût mieux honorée en ménageant sa royale dotation, de manière à venir en aide à un plus grand nombre d'enfants pauvres.

Dix millions représentent, si je ne me trompe, 500,000 fr. d'intérêt, lesquels ajoutés aux 350,000 francs de rente, forment annuellement la somme énorme de 850,000 fr. employés à donner des leçons de français, d'espagnol et des leçons élé-

mentaires de mathématique, de physique, à trois cents enfants. Avec un tel revenu, on élèverait la jeune génération de plusieurs de nos départements.

En sortant de là, on m'a montré une misérable cabane en planches, habitée par la mère d'un des élèves du collège de Girard, pauvre veuve qui gagne sa vie à vendre des fruits et des légumes. Pendant qu'elle lutte au jour le jour contre l'indigence, son fils est vêtu comme le fils d'un riche bourgeois ; il s'assoit à une bonne table, couche dans un beau lit et habite un palais. Nul prêtre au doux langage n'entreprendra dans son cœur le souvenir du foyer natal, l'amour qu'il doit garder à l'humble femme qui lui a donné le jour. Ses professeurs n'iront pas au-delà de la tâche qui leur est imposée. Ils se contentent d'entasser dans sa mémoire des mots et des chiffres. Quant à son âme, ils n'ont point à s'en occuper. Lorsque l'enfant sort de sa magnifique demeure, il se sent mal à l'aise en passant devant celle de sa mère. Il a honte d'être le fils d'une malheureuse marchande de fruits. Oh ! vanité de l'homme ! Oh ! superbe Girard ! vous avez cru faire une grande œuvre, et qui sait combien de mauvais sentiments germeront sous les voûtes brillantes de votre institution, et combien de pauvres mères vous accuseront un jour de leur avoir ravi le respect et l'affection de leur fils !

Telle est la triste pensée qui m'occupait, après ma visite au collège de Girard, le plus riche Français qui ait jamais trôné sur une caisse au-delà de l'Atlantique, le plus étonnant idéal des oncles d'Amérique.

X. M.

TABLETTES LOCALES

Il y a quelques jours, à Ottawa, l'hon. John Young et l'Orateur Christie, représentant la Société d'Agriculture et des Arts d'Ontario ; T. White et M. Jetté, de l'Association de Québec ; M. Ryan, M. P., représentant le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ; M. J. Pickard, M. P., représentant le Nouveau-Brunswick ; M. Sinclair, M. P., l'île du Prince-Édouard, et le sénateur Carroll, de la Colombie Anglaise, se réunissaient dans le bureau de l'hon. Ministre de l'Agriculture et arrivaient à la conclusion qu'une exposition de la Puissance, tenue à Montréal, serait une excellente mesure, et comme la préparation de nos exposants au Centenaire de Philadelphie.

Samedi, 27 mars, à Montréal, le comité des finances de la Corporation votait enfin \$50,000 destinées aux travaux que nécessitera la construction des édifices d'une exposition permanente. On présume que le Palais et ses dépendances s'élèveront sur la ferme Logan.

Voici quel a été dans le comité le partage des voix à l'occasion de cet octroi :

Pour : — MM. les échevins David, Thomas, Wilson et Grenier.

Contre : — MM. les échevins Bryson et McGauvran. L'échevin Bryson voulait que la somme fût réduite à \$30,000.

Une fois ce vote de \$50,000 ratifié par le Conseil, cette allocation s'augmentera de \$20,000 promises à cette condition par le gouvernement de Québec.

La Législature d'Ontario promet, de son côté, de souscrire \$10,000 au fonds consacré à décerner des prix. Le Conseil d'Agriculture de la même province donnera une somme égale et pour le même objet. Si les autres provinces imitent cet exemple, la valeur des prix à distribuer dépassera \$40,000.

Le gouvernement fédéral a disposé pour cet objet d'une superficie de cinquante acres, situées sur la ferme Logan, et dont elle a concédé pour au-delà de 21 ans le droit de jouissance.

On utilisera sans doute les charpentes du Palais de Crystal actuel. On assure que le corps principal avec les ailes latérales aura 240 pieds de long sur 180 de large, cela sans compter les ailes latérales.

L'espace entier occupé par les bâtiments de l'exposition et celui autour du Palais comprendra 60,000 pieds carrés, soit 28,000 de plus que l'espace du terrain de l'exposition actuel.

L'édifice principal, le Palais, sera tout fer et glaces ; les autres dépendances seront construites et démolies sur l'emplacement même.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des Compa-

gnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du dix-neuvième jour du mois de mars dernier, incorporant Edouard Guilbault, Jean Jacques Provost, Eusèbe Asselin, J. Ulric Faucher, Charles LeBlanc, marchands ; George Gilmor, propriétaire de moulins ; Louis P. H. Turgeon, écuyer, seigneur ; Charles Bazin, agent ; Pierre-Edouard McConville, arpenteur ; Georges Baby, écrivain, avocat ; Adolphe Fontaine, écrivain, avocat, tous de la ville de Joliette ; et Vincent Paul Lavallée, écrivain, médecin, de la paroisse de St. Félix de Valois, dans le comté de Joliette, dans la province de Québec, dans le but de la confection du bois de sciage et la fabrication du bois de toutes sortes, sous le nom de « La Compagnie à bois de Joliette, » avec un fonds social s'élevant en totalité à dix-huit mille piastres, divisé en cent quatre-vingts parts de cent piastres chacune.

..... incorporant William Angus, marchand ; Thomas Edwin Foster, agent d'assurance ; Alexander Walker Ogilvie, gentilhomme ; Thomas Tiffin, marchand ; Alexander Ramsay, marchand ; William Notman, photographe, et Robert Mitchell, fondeur de cuivre, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans le but de blanchir, nettoyer et repasser toutes espèces de linges et autres articles, et généralement de faire tous ouvrages exigés dans une buanderie à vapeur, et de teindre toutes espèces d'effets, sous le nom de « La Compagnie de buanderie à vapeur de Montréal, » avec un fonds social s'élevant en totalité à cinquante mille piastres, divisé en cinq cents parts de cent piastres chacune.

..... incorporant Edouard Guilbault, Charles LeBlanc, François Faucher, bourgeois ; J. N. Alfred McConville, avocat, et Pierre-Edouard McConville, arpenteur, tous de la ville de Joliette, dans le comté de Joliette, dans la province de Québec, dans le but de fondre et de faire et manufacturer toutes espèces d'ouvrages en fonte, fer ou autres métaux, ou en bois, des engins, des machines et instruments d'agriculture et autres, sous le nom de « La Fonderie de Joliette, » avec un fonds social s'élevant à vingt mille piastres, divisé en deux cents parts de cent piastres chacune.

..... incorporant l'hon. Thomas Ryan, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, sénateur de la Puissance du Canada ; George W. Campbell, écrivain, médecin, de la dite cité de Montréal ; Thomas Cramp et John Torrance, tous deux marchands, de la dite cité de Montréal ; Robert B. Angus, gérant de la Banque de la dite Cité de Montréal, Gilbert Scott, brasseur, de la dite cité de Montréal ; Donald Lorn MacDougall et Thomas Davidson, tous deux de la dite cité de Montréal, courtiers et associés sous le nom de MacDougall et Davidson ; Edouard M. Hopkins, écrivain, de Lon Ires, en Angleterre ; Robert W. Shepherd, écrivain, de la dite cité de Montréal ; Thomas R. Christian, courtier, de la dite cité de Montréal ; William Frederick Kay, écrivain, de la dite cité de Montréal ; Adolphe Roy et George Moffat, tous deux marchands, de la dite cité de Montréal ; Angus C. Hooper, brasseur, de la dite cité de Montréal, exécuteur testamentaire de feu William Dow ; et Lewis S. Black, marchand, de la dite cité de Montréal, dans la province de Québec, dans le but d'acquiescer et posséder des mines de plombagine et autres minerais et métaux, de les travailler et les laver, les préparer, les fondre et en outre d'en préparer le minéral pour le marché, sous le nom de « The Montreal Plumbago Mining Company » avec un fonds social s'élevant en totalité à cinquante mille piastres, divisé en cinq cents parts de cent piastres chacune.

..... incorporant Louis Henri Blais, écrivain, avocat ; James Oliva, écrivain, magistrat de district ; Léandre Fréchet, écrivain, rentier, tous trois du village de Montmagny ; et James George Scott, écrivain, marchand, et Henri Robertson, écrivain, arpenteur, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas, et tous du district de Montmagny, dans la province de Québec, dans le but de manufacturer la brique dans toutes ses diverses branches, et pour acquiescer tels immeubles, machines, instruments qui seront nécessaires pour transiger les affaires y ayant rapport, sous le nom de « La Compagnie Manufacturière de brique de Montmagny, » avec un fonds social s'élevant en totalité à vingt mille piastres, divisé en vingt parts de mille piastres chacune.

MM. Bell, Legge et Hazlwood, ingénieurs, chargés de faire un rapport sur le projet de continuer le chemin de fer de Colonisation du nord sur la rive nord de l'Ottawa jusqu'au Portage du Fort, pour la traverser la rivière et atteindre l'embranchement du Pacifique appelé « Georgian Bay Branch, » sont de retour de leur voyage d'exploration. Ces messieurs, dont chacun représente l'une des trois parties intéressées, le gouvernement fédéral, le Canada Central et le chemin de Colonisation, sont d'opinion que la route est impraticable. Le chemin de fer de Colonisation devra donc traverser la rivière près de la ville d'Ottawa.

La transformation de la voie large en voie étroite, adoptée l'an dernier par le Grand-Tronc, oblige aussi l'Intercolonial à changer de jauge.

Dès la première semaine de juin, la voie entre St. Jean et Halifax et les lignes d'embranchement à Pointe-du-Chêne et Pictou subiront cette modification importante. Moncton, l'entrepôt central des chemins de fer des provinces maritimes, est en pleine activité.

La ligne ne comprend pas moins de 400 milles de long.

POESIE

UN DÉPART

Elle vient de partir... Depuis une semaine, De bruit, de mouvement, la maison était pleine. On entendait monter, le long des escaliers, Des voix qui n'avaient plus d'accents hospitaliers ; Chaque objet, chaque meuble avait changé de place, Le lustre, emmaillotté, se mirait dans la glace Comme une énorme larme attachée aux lambris. Et les fauteuils en vain tendaient leurs bras maigris. Dans les vases d'onyx, plus de bouquets champêtres, Ni livres entr'ouverts, ni rideaux aux fenêtres ; Le piano fermé, recouvert avec soin, Les ouvrages de femme oubliés dans un coin, La pendule muette, et ne marquant plus l'heure, Tout ce qui met la vie, enfin, dans la demeure, Ce qui fait le mystère intime du cher soi, Tout avait disparu dans ce grand désarroi. Et devant ces apprêts agités du voyage, Devant les brins de paille envolés dans la cour, Je croyais voir un nid dont quelque vent d'orage Disperse le duvet aux branches d'alentour.

R. ED.

PERSONNEL

MM. J. Simard, T. S. Judah, M. Murphy et J. C. Becket ont été nommés Commissaires des licences.

M. Chs. B. Rouleau, avocat d'Aylmer, a posé sa candidature dans le Comté d'Ottawa, pour les prochaines élections locales.

On dit que M. Forget, avocat, de Montréal, a été nommé greffier du Conseil du Nord-Ouest.

Samedi, le 17 mars, E. l'Archevêque, écr., notaire, de cette ville, a été nommé commissaire de la Cour Supérieure.

L'adversaire de M. A. Chauveau dans le comté de Rimouski aux prochaines élections sera, dit-on, M. E. Lacroix, de Mantane.

On parle de la nomination de l'honorable M. Chauveau au poste de Président de la Commission du Havre de Québec.

M. Henry Moody remplace le Col. Fletcher comme secrétaire privé du Gouverneur-Général. Le Colonel est parti le 27 mars pour l'Angleterre.

John Hutton, écr., comptable, de Montréal, a été nommé commissaire provincial pour prendre des affidavits en cette ville et dans la province.

L'hon. A. G. B. Bannatyne, de Manitoba, a été élu par acclamation membre du Parlement fédéral pour le comté de Provencher.

A Paris, deux écrivains de talent, MM. Louis-Amédée Achard, romancier, âgé de 61 ans, et M. Edgard Quinet, historien et membre de l'Assemblée Législative, sont décédés à un jour d'intervalle l'un de l'autre.

Une assemblée d'électeurs de la division Est de Montréal a offert le siège occupé par M. F. David au parlement de Québec, à M. J. Duhamel, avocat et membre du conseil municipal.

On parle aussi de M. Taillon, avocat, comme devant briguer les suffrages des électeurs de cette même division pour les prochaines élections.

L'hon. Louis Richard, S. A. DeSicard, Léon Thibandeau, Louis Prince, Joseph Brisette et Louis-Joseph Gravelle, écrivains, ont été nommés commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans le township de Stanford, dans le comté d'Arthabaska. Ancienne commission révoquée.

M. Baptiste Janelle, de Saint Cyrille de Wendover, dans les comtés de Drummond et Arthabaska, a été nommé juge de paix pour le district d'Arthabaska.

NOS GRAVURES

Un Souvenir du Carême

Les chats de grandes maisons ne salissent point d'ordinaire leur fourrure propre à guetter les rats et les souris qui grignotent dans la cave ou le grenier. Ils laissent ce soin aux matous du voisinage que la curiosité, l'amour des aventures, attirent en ces parages.

Eux, choyés, caressés par les enfants et la maîtresse du logis, n'ont qu'à lisser leur fine moustache, à faire patte de velours, à l'occasion, et à ronronner au coin du feu pendant les longues veillées.

Il y a quinze jours à peine, trois jeunes chats en compagnie de leur mère, alléchés par le goût du poisson qu'un carême rigoureusement observé leur avait sans doute donné, se glissent dans le salon, à la suite d'un domestique qui referme la porte sur eux.

Là, une grande table supporte un aquarium, qu'ombragent les larges feuilles de plantes tropicales.

Mes grippeminaud sautent sur le meuble, et, pendant que la mère fait le gué, le plus hardi se tient debout et glisse adroitement sa patte dans le bocal aux poissons rouges.

Peindre, à la vue de cet appât velu, la frayeur des pauvres cyprins dorés auxquels chaque jour une main amie jette des miettes de biscuits, n'est pas chose facile.

Quoi qu'il en soit, nos pêcheurs vont leur train, et chacun joue son rôle : l'un, renversé sur le dos, épouvante les poissons à l'aide de ses griffes qu'il fait grincer contre les parois du vase ; le second, le plus jeune, les magnétise du feu de ses prunelles jaunes, tandis que le troisième les happe à mesure qu'ils remontent à la surface.

La gravure représente nos bons apôtres à la pêche.

Le lendemain, lorsque la maîtresse de céans vint pour faire sa distribution quotidienne, plus de poissons !

L'eau de l'aquarium n'avait rien perdu de sa transparence, les palmiers nains, les fougères d'Australie, avaient leurs feuilles, leurs baies intactes ; rien n'avait été dérangé dans l'appartement.

Une enquête sévère commence. On interroge les domestiques, qui ne connaissent rien du dégât ; on presse les enfants de questions, on les intimide, rien n'y fait ; ils crient leur innocence à travers les larmes.

Qui donc a commis le méfait ?

« Ce n'est pas moi, maman, dit le plus espiègle, c'est le chat ! » En effet, une inspection minutieuse amène la découverte de poils gris accusateurs adhérent aux bords de l'aquarium.

Plus de doute : ce sont les chats. Ils avaient, à leur façon, observé le maigre du carême !

L'inondation

Papa et maman, sortis en voiture, sont allés faire quelques visites. Les domestiques vaquent à leur besogne. Bébé, restée seule, se demande comment employer cette heure de franche liberté.

Courir à la serre attenante au salon, soulever la draperie qui sépare les deux pièces, et pénétrer dans ce jardin d'hiver, tout cela est fait aussitôt que pensé.

Bébé contemple les fleurs, s'en approche et, tout en caressant leurs feuilles, flaire leurs corolles.

Elle remarque leur air allangui, le terreau desséché. Si je leur donnais à boire, se dit-elle ? Et comme elle a vu sa mère arroser chaque matin les belles altérées, elle court chercher l'arrosoir. Alors, avec un grand sérieux, soulevant sa petite personne en même temps qu'elle tient l'arrosoir à deux mains, elle verse l'eau sans

compter, heureuse du frémissement que la terre desséchée produit au contact du liquide. Elle verse toujours d'un air fort grave, comme si elle accomplissait un grand acte, ne se doutant point que l'eau coule sur le velours de la chaise, tombe de là sur le parquet qu'elle inonde, et que papa grondera bien fort au retour.

Pour le moment, Bébé est tout à son œuvre. Elle a vu sa mère arroser les plantes, elle veut faire comme maman, na ! et la bambine n'y réussit que trop.

Cette scène, d'ailleurs, où figure l'enfant n'est que le détail accessoire d'un sujet qui est évidemment une étude de fleurs.

Ces tiges élancées et ces larges feuilles triangulaires, aux nervures délicates, traduisent d'une façon élégante et naturelle les formes opulentes et le riche tissu des orchidées ; dans les vases qui reposent sur le sol, les fleurs bulbeuses, aux nombreux et fins pistils, les pétales évasés en calice, les feuilles sessiles, en grappes, etc., de nos climats, reproduisent les variétés de notre flore européenne.

La lumière qui tombe dans la pièce en larges nappes, l'air, l'espace où ces plantes amoureuses du soleil respirent et se meuvent, font sans doute de ce morceau, auquel manque ici l'éclat des couleurs, un des tableaux les mieux réussis de l'exposition de peinture en ce moment ouverte à Londres.

La Collation

L'école a fermé ses portes, les livres et l'ardoise reposent sur le vieux bahut ; c'est aujourd'hui congé. Les camarades du voisinage sont bien venus chercher nos deux garçons pour aller cueillir des mûres dans les haies, mais ils ont refusé, car on doit manger, le soir, une grosse tarte aux poires, que l'on fera dorer dans le four où a déjà cuit le pain de la semaine.

La grande sœur doit peler les poires, et les petits frères lui ont promis d'être sages si elle veut leur permettre de l'aider. Ils sont là tous trois dans le fruitier, assistant attentifs et silencieux à l'opération. On a confié une poire à l'ainé qui s'efforce d'obtenir de son couteau novice les plus longues et les plus minces pelures. Tout marche à souhait d'abord ; mais peu à peu, la vue de la chair savoureuse des fruits, le jus qui s'en exprime sous les entailles profondes, mettent l'eau à la bouche de nos bambins. Le plus jeune mord à belles dents sur une des poires réservées pour la tarte ; l'ainé et la sœur continuent leur travail, pendant que le cadet avale sa salive et dévore des yeux le fruit à demi dépouillé.

Il est certain que dans dix minutes le groupe changera d'aspect et de besogne. On croquera à qui mieux mieux les poires provocantes ; la sœur même oubliera ses fonctions pour ne se rappeler que son âge, et l'on devra s'estimer fort heureux si, après cette collation, il reste encore assez de fruits pour garnir la tarte du souper !

Esquisses et Croquis

Si nous avions à décrire, pour des lecteurs étrangers au pays, ces types si heureusement esquissés, nous donnerions quelques détails sur chacune de ces physionomies ; mais, ici, tout le monde les connaît ; on les voit chaque jour, on leur parle, ils vous répondent.

Qui de nous n'a point acheté à ce marchand un *casque* en rat-musqué, « en vison de fossé » comme disent malicieusement les habitants, une de ces solides paires de mitaines, ou de ces chaudes paires de chaussettes dont on ne voit pas la fin, tant la laine est bonne, tant les mailles sont consciencieusement faites ?

Notre négociant forain attend tranquillement la pratique, en tirant quelques touches de sa pipe favorite.

Remarquez que tout, dans le produit, est de fabrique indigène et domestique. La laine provient de la tonte de ses moutons ; la main-d'œuvre, de sa femme et de ses filles ; la teinture, de manipulations chimiques séculaires en usage dans le comté.

Quant à la charge de patates (pommes de terre), elle est de la récolte de l'année ; et nos trois marchands offrent dans leur mise les variétés fantaisistes du costume d'hiver de nos campagnols.

La vieille mendiante n'a-t-elle pas l'excellente physionomie de l'emploi ? Comme la *caline* et la capeline encadrent bien ce front voilé de quelques mèches grisonnantes ! Chaque matin, aux alentours du marché, on peut la voir, le panier au bras, faisant sa ronde et regagnant son logis, courbée sous le poids des provisions arrachées à la charité des bonnes gens. Beaucoup la croient vraiment pauvre, mais d'autres prétendent qu'à ce métier elle gagné gros, et qu'elle possède deux maisons dans le faubourg. La chose ne serait pas impossible. Mais il y a tant de mauvaises langues !

Et ce journalier, véritable oiseau d'hiver, qui enlève la neige des trottoirs à trente centins l'heure ! Qui ne le reconnaît ?

Après les bordées de neige de la nuit, il se présente aux portes d'ordinaire, tantôt avec une hache, un pic ou une pelle, suivant la température ; car d'après la dureté de la glace, l'épaisseur de la neige, il se sert de l'un ou de l'autre de ses outils, et demande une rétribution proportionnée à la besogne.

Et la marchande de papiers et d'*atocas*, avec son *réchaud* sous les pieds, attendant, enveloppée dans sa couverture épaisse, l'acheteur, qu'un froid excessif retient ce jour-là à la maison.

Le marchand de volailles, n'est-ce pas un vrai type campagnard ? Voyez son casque en chat sauvage, son capot d'étoffe du pays, sa ceinture fléchée, ses larges pantalons emprisonnés dans les tiges en peau de mouton de ses souliers en peau de bœuf ! Et ces gants en peau de chat ! A son côté deux poches (sacs) renferment les volailles dont on voit sur le sol quelques échantillons. « Allons, mes belles dames, c'est pour rien, quatre chelins le couple ! »

Avant le jour, le marchand de porcs attelle le *brun*, charge sa traîne à bâtons, et se dirige vers la ville. A dix heures, tout le lot a été vendu. Rien d'étonnant à cela, on ne pouvait voir de plus beaux cochons !

On a fait la boucherie la semaine passée ; on a suspendu par les pattes les cochons vidés aux barreaux d'une échelle appuyée contre la grange, et une forte gelée a raidi les animaux !

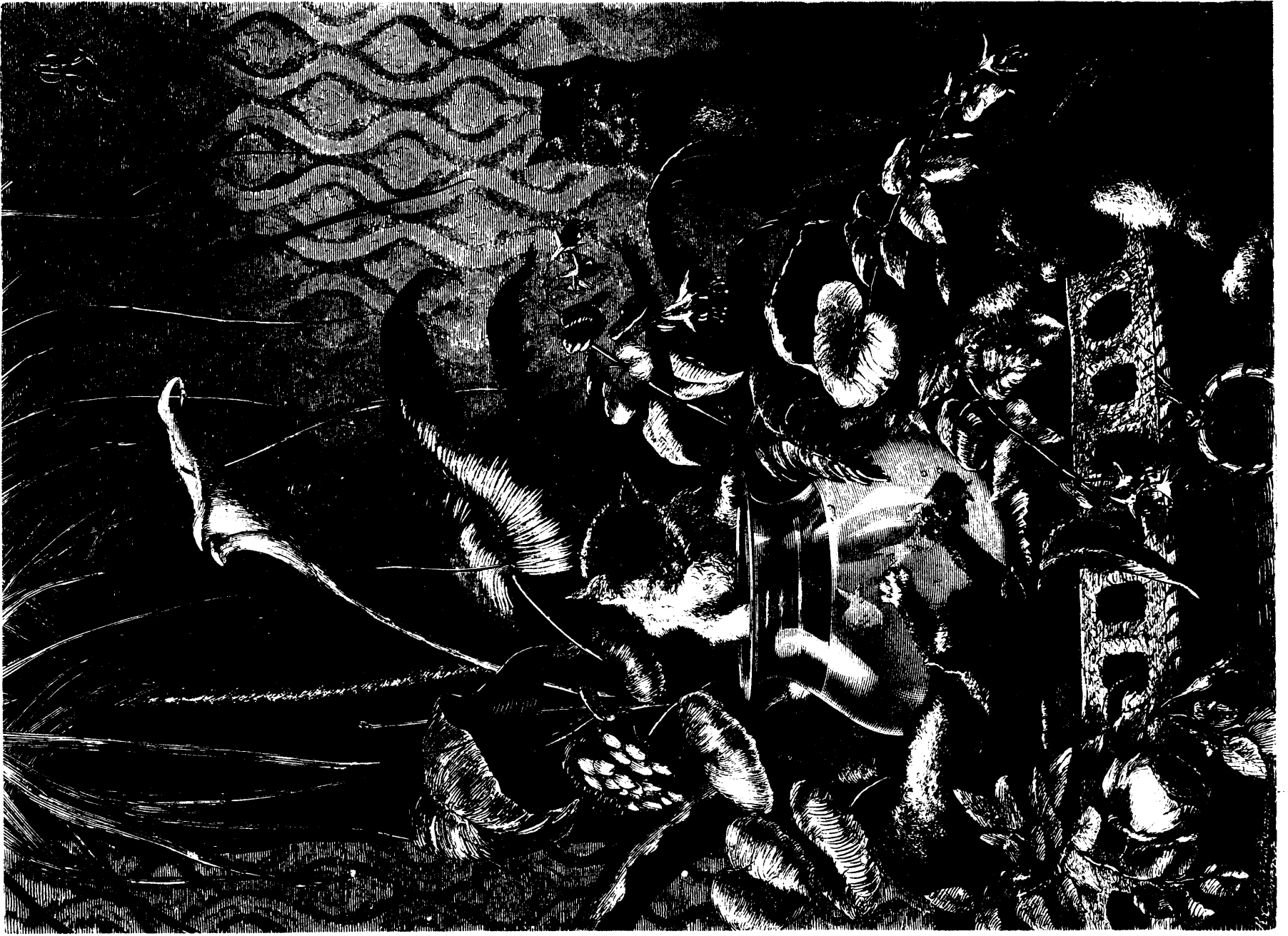
La veille, on a mangé du boudin frais ; les voisins ont eu leur part : le *soc* a été envoyé au gendre, un *paleron* à la tante, la *forcure* à la famille du pauvre José. Toutes ces cérémonies traditionnelles observées, cela devait évidemment porter bonheur.

La ménagère qui revient du marché ; les deux habitants, dont l'un étale un capot en poil de robe ; les deux journaliers qui battent la semelle, tout cela forme un petit tableau de mœurs locales aussi bien saisies que rendues.

Si nous ajoutons que ces croquis ont été dessinés à la plume, la difficulté vaincue ajoutera encore au mérite de l'artiste, M. A. Génot.

A. ACHINTRE.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie de bronches, maux de Gorge et Consomption, produisent toujours l'effet désiré. — Lafond et cie, 25 cents la boîte.



UN SOUVENIR DU CABÈME



LA COLLATION





SAUVETAGE MARITIME

Vaisseaux insubmersibles.—La fréquence des naufrages en 1874 a appelé l'attention des savants sur les moyens de rendre les navires insubmersibles.

Voici d'après MM. Crouzet et Colombat la solution du problème :

Prenez un tube de verre et plongez-le dans une cuvette pleine d'eau, le liquide s'élevera au même niveau dans le tube et dans la cuvette. Aspirez maintenant par l'extrémité du tube, l'eau montera dans le tube plus haut que dans la cuvette. Renversez l'opération : soufflez ou plutôt refoulez l'air qui est dans le tube, le liquide descendra et si l'air est suffisamment comprimé dans le tube, l'eau s'en ira entièrement hors du tube qui, bien que plongé dans le liquide, n'en renfermera plus une goutte.

Ceci dit, supposez qu'on comprime de l'air à deux atmosphères dans la cale d'un vaisseau. Faites des trous dans la muraille du bâtiment, l'eau n'entrera pas, elle sera repoussée hors du bateau par l'air qui fera ressort. Une colonne d'eau de 10 mètres correspond à une pression de l'atmosphère et la profondeur d'un navire ne dépassant pas environ 8 mètres, en comprimant l'air à deux atmosphères on fera toujours plus qu'équilibrer l'action de l'eau, et alors le liquide sera refoulé.

Quant au mode d'exécution, il n'est pas trop compliqué. Il suffit de partager un navire en deux par un long pont formant une cloison hermétique. La cale où l'on ne pénètre que rarement serait dans l'air comprimé, et l'on ferait autour de la machine une double cloison à air comprimé. Des pompes à air maintiendraient sans cesse la chambre close avec de l'air à la pression voulue.

Il est à désirer qu'on essaie les bateaux à air comprimé.

Nouveau vêtement de sauvetage.—Le capitaine américain Boyton a fait, sur la rivière serpentine qui traverse les propriétés du duc de Cambridge à Londres, l'essai de son vêtement de sauvetage. Il s'est maintenu un certain temps sur l'eau et en est sorti au milieu des félicitations de tous les assistants. C'est le même capitaine Boyton qui, en 1874, se jeta à la mer près du cap Clear après avoir revêtu son costume et pris pour huit jours de provisions. Bien qu'entraîné par un courant rapide, il entra sain et sauf dans le port de Cork, où il fut reçu avec enthousiasme et presque porté en triomphe.

VARIÉTÉS

Il y a quelque temps l'empereur d'Autriche chassait le renard dans les environs de Vienne. Sa Majesté avait déjà tué un de ces animaux, lorsqu'un second vint s'offrir à sa vue, et le renard se dressa pour procéder, avec une minutieuse propreté, à sa toilette. L'empereur sourit, baisse son arme et arrêta la chasse.

Le forestier qui accompagnait Sa Majesté est tout étonné de ne voir qu'un renard tué, il en avait pourtant fait lâcher deux. Enfin il se hasarda à demander pourquoi Sa Majesté n'a pas tué le second renard. C'est que je voulais d'abord savoir, répondit l'empereur, dans quel pensionnat il avait été élevé.

A une audience assez récente du juge de paix de Forbach, une brave veuve comparait et s'entend condamner à faire revenir de France son fils, pour satisfaire à la conscription. La veuve répond qu'il est inutile qu'elle rappelle son fils. S'il est parti, c'est pour échapper au service militaire allemand. L-dessus, grande colère du juge, qui la menace de faire arrêter le jeune homme dès que celui-ci reparaitra au pays, fût-ce dans six ou sept ans. La bonne femme s'étonne : « Ah ! dit-elle, monsieur le juge, est-ce que vous ne serez pas tous partis à ce moment-là ? »

L'histoire se termine par la condamnation de la veuve à 3 thalers d'amende pour injures. Comme elle n'a pas le premier sou, une quête s'organise sur-le-champ dans l'auditoire. La veuve paye son amende, et il lui reste un thaler en poche.

GAZETTE AGRICOLE

FÉCONDATION DES PLANTES.

Dissémination des Plantes par le passage des armées.—On n'a pas été sans remarquer souvent, dit le journal anglais le *Broad Arrow*, combien la végétation herbagère était luxuriante sur les emplacements de champs de bataille ou d'anciens camps, et cela pendant des générations entières, quelquefois même pendant des siècles ; mais on a peut-être moins prêté d'attention à d'autres effets résultant du passage dans un pays d'une armée étrangère. Un travail imprimé récemment dans le *Geographical Magazine* donne quelques détails curieux sur la dissémination des plantes par le passage des armées.

Dans leurs courses à travers l'Europe, pendant les seizième et dix-septième siècles, les armées turques apportèrent avec elles les végétaux de l'Orient, et les remparts de Pesth et de Vienne sont encore couverts de plantes originaires d'Orient, qui poussent comme de l'herbe, et qui sont restées les derniers témoins des luttes que le Nord a eues à soutenir, à cette époque, contre les Barbares.

En 1809, une plante du centre et du sud de l'Europe, le *Lepidium Draba*, communément l'herbe au panaris, fut introduite dans une partie de l'Angleterre, où elle était primitivement inconnue, par les troupes anglaises revenant de la désastreuse expédition de l'île Walcheren, sur les côtes de la Hollande. Une partie de ces troupes fut débarquée à Ramsgate, et la paille de leurs matelas fut jetée dans une ancienne marinière appartenant à un M. Thompson. De là l'herbe se répandit à profusion sur une grande portion de l'île Thanet, où elle fut longtemps désignée sous le nom d'herbe de Thompson.

En 1814, les troupes russes apportèrent également avec elles les herbes des rives du Dniéper et du Don dans la vallée du Rhône, et même introduisirent les plantes des steppes dans le voisinage de Paris. Quelques-unes de ces plantes sont mortes, mais quelques autres se sont fort bien acclimatées, et elles continuent à se reproduire à foison.

En 1872, l'attention des savants a été attirée sur ce fait, que nombre de plantes de l'Algérie et d'autres parties des côtes de la Méditerranée, qui avaient servi de fourrage aux chevaux de l'artillerie et de la cavalerie amenés de ces lieux, s'étaient propagées autour des points occupés par les armées françaises pendant la dernière guerre.

Ces plantes, bien qu'originaires de pays beaucoup plus chauds, s'étaient acclimatées sur le champ, et florissaient vigoureusement même sur les points les plus stériles, qu'elles transformaient en prairies naturelles.

Dans le voisinage de Strasbourg, M. Buchinger trouva, sur les bottes de foin distribuées à quelques-uns des officiers de cavalerie, non moins de quatre-vingt-quatre espèces de plantes appartenant à la flore de l'Algérie.

En cherchant dans les prairies environnantes, pendant le printemps de l'année qui suivit la guerre, on découvrit deux espèces de centaures exotiques, et les recherches subséquentes en firent découvrir de nouvelles. Un grand nombre d'espèces importées furent trouvées aussi dans le département du Loir-et-Cher, sur la rive droite du Loiret, et à d'autres places occupées par les troupes.

On trouverait des exemples semblables à tous les âges et sous tous les climats. Ainsi, pour ne citer qu'un dernier fait, le dattier est connu sur la côte du Mekrom, en Afrique, mais il ne dépasse pas certaine région. D'après sir Bastlé Frère, une tradition locale affirme que cet arbre fut amené là par les soldats d'Alexandre à leur retour de l'Inde.

Le rôle des insectes dans la fécondation des fleurs.—Dans une conférence de sir John Lubbock, nous relevons le passage suivant :

Les insectes emportent sur leurs ailes et dans leurs pattes la semence des différentes fleurs qu'ils visitent et la transfèrent de l'une à l'autre. La semence est ainsi proménée par les oiseaux, le vent, l'eau, les animaux les plus chétifs, mais surtout par les insectes et particulièrement les abeilles. Les fleurs fécondées par les insectes surpassent de beaucoup les autres en beauté et en grandeur. Deux pieds de mauve, la commune et la mauve à feuilles rondes, servaient d'exemples à l'appui du dire de sir John. La mauve commune qui, pour la fertilisation, dépend des insectes, surpasse de beaucoup les autres espèces, qui, sous ce rapport, en sont réduites à elles-mêmes. Le même fait peut être observé chez plusieurs variétés de géraniums. En réalité, les insectes font inconsciemment pour les fleurs sauvages ce que les jardiniers font sciemment, avec soin et habileté, pour les fleurs cultivées, dans le but d'augmenter leur beauté et leur recherche de couleurs. L'illustre *lecturer* montra aussi combien le fait de croître par groupes aidait à la diffusion des fleurs, et comment par ce processus de sélection naturelle on obtenait les plus belles et les plus fortes. Les insectes non-seulement exercent une action sur les fleurs, mais en subissent en retour une réaction. A la longue, la forme de l'insecte est altérée, selon les lois et la sélection naturelle, par la forme et la nature de la fleur qu'il visite, de sorte que tous les deux, la fleur et l'insecte, finissent par s'adapter l'un à l'autre.

UNE VIEILLE FILLE

Nous avons été la voir hier, cette bonne vieille grand'tante ; elle avait mis, pour nous recevoir, sa jolie robe de cachemire gris, et, son petit châle de crêpe de Chine rouge sur les épaules, elle nous attendait, droite et souriante, à la porte de la maison.

De la fenêtre elle avait vu arriver la voiture, et elle était sortie pour nous souhaiter la bienvenue. Jamais sa charmante habitation n'avait paru plus gaie ; nous avions traversé, pour venir, les ruelles étroites serrées entre les murs blancs et les haies fleuries, où on attrape au passage les branches d'arbres qui pendent bas. Le *commun* était d'un beau vert, les arbres bien épanouis, et, dans la petite mare bourbeuse, tout au bas, les canards pataugeaient ; quelques oies se promenaient d'un air sérieux, et s'étaient rangées en bataille pour nous voir passer.

De lui-même, le vieux poney s'arrête à la grille, elle est ouverte ; nous traversons la petite allée sablée, bordée des deux côtés de massifs de fleurs, taillés en carrés et en losanges. La façade de brique rouge a pris, avec les années, une teinte plus foncée, contre laquelle se détache admirablement le vert des tilleuls qui l'encadrent.

Tout ici est si calme, si reposé ! on respire je ne sais quel parfum d'un autre temps, parfum qui a gardé sa fraîcheur ; deux marches de pierre bien blanches servent seules de perron ; sur la première, un gros chien à longs poils est couché, la langue à l'air, clignotant des yeux ; il ne se dérange pas pour ceux qui arrivent ; sa maîtresse l'appelle, il se soulève lentement et la suit.

Elle nous fait entrer, marchant la première d'un pas tranquille, sans lourdeur ; elle n'est point courbée ni cassée, et la voyant de dos, on ne peut croire au poids de ses quatre-vingt-dix années. Elle le sait, et met une sorte de coquetterie à faire admirer sa taille ; son visage est tout ridé, mais des rides douces, sans dureté, rien de pénible ; des petites boucles grises, frisées à ravir, lui encadrent le front. Sur ses mains maigres tombe une légère dentelle ; elle aime les jolies choses, et ne se trouve point trop vieille pour les porter. Au col, elle a une broche d'un autre temps : c'est un monsieur poudré, au teint fleuri. Elle n'a jamais quitté ce portrait ; c'est celui de son père.

Cette chère vieille fille a le sourire et même le rire tout prêt ; elle est gaie, elle n'a point peur de la fin, elle ne regrette rien ; routes les peines sont assoupies depuis longtemps. Elle est tranquille et calme ; elle vit de la vie des jeunes, épouse leurs joies, leurs espérances. Quand elle regarde en arrière, elle dit qu'elle trouve que sa vie a été bien heureuse. Cette maison où elle mourra, elle y est née, elle ne l'a quittée que bien peu et bien rarement. Les meubles sont les mêmes ; ce fauteuil, où elle se repose maintenant, elle y a grimpé quand elle était fillette. Elle parle de cela comme s'il n'y avait pas longtemps. A chaque moment, sur ses vieilles lèvres viennent se poser ces mots : « Mes chers parents, » — « mon cher père, » — « ma bonne mère. » Il y a quarante ans et plus qu'ils sont morts ! Elle le sait, mais ne le croit pas. Dans la salle à manger, pas une chaise n'a été changée de place. Elle dit que bien souvent, quand elle s'assied, elle se prend à croire que les autres vont venir. Elle ouvre quelquefois encore, pour s'amuser, les grands étuis de cuir qui contiennent les couverts, et qu'elle décoiffait en cachette quand elle était petite.

Son jardin est à l'ancienne mode. On a voulu le lui faire changer.

—Non, a-t-elle dit, mon cher père l'avait ainsi.

Et elle s'en contente.

Devant la maison, sur la grande et verte pelouse, s'élève un cèdre immense et magnifique ; elle l'a vu planter.

Elle aime ce cèdre ; pour un rien, elle lui parlerait de ceux qu'il a vus autrefois. Au bout de la pelouse, un sant de loup ; au-delà, les prairies où paissent les belles vaches. Elle les connaît toutes ; il n'est rien qui ne l'intéresse. A droite, au milieu du potager, le bassin où nagent les poissons ; on y descend par quelques marches vermoulues. Elle y vient chaque jour, quand il fait beau, et leur jette du pain ; sa nièce lui donne le bras. La tante ne peut croire que l'enfant dont elle a été marraine ait aujourd'hui soixante ans. C'est la plus vieille qui soutient l'autre qui est veuve, qui a vu mourir des enfants, et qui trouve un abri et un appui chez la vieille fille inutile. Elle sait bien, elle, qu'elle ne l'a pas été, elle sait tous ceux qu'elle a secourus, tous ceux qu'elle a soignés, tous les petits orphelins qu'elle a vêtus. Cependant, quelquefois elle parle du roman manqué de sa vie. Comme elle a été jolie, elle raconte ses triomphes et le nom de ceux qui lui ont fait la cour. Il y en a un qu'elle ne nomme point sans émotion, et en haut, dans le petit secrétaire de bois des îles, au fond d'un tiroir bien fermé, dort un paquet de lettres. Ce sont celles du fiancé qu'elle a perdu. A côté, il y a un gant d'homme et une fleur desséchée. . . Elle quittera ce monde sans avoir eu le courage de détruire ces chers souvenirs, et elle se sent encore fière d'avoir été fidèle à cet unique amour. Elle en parle quelquefois aux plus jeunes de la famille, comme si c'étaient elles seules qui puissent la comprendre.

Elle aime être entourée, elle est contente quand sa table est bien garnie ; elle mange à peine, mais fait encore les honneurs. Elle est fidèle à toutes ses habitudes, et même, tête à tête avec sa vieille compagne, ne manquerait point, avant dîner, de se parer un peu plus que pour le jour. Elle ne veut être servie que par des femmes, et les aime d'un visage agréable.

Elle est l'indulgence même, et cependant qui peut dire que, bien au fond de son âme, il n'existe pas un grand regret ? Certes, elle a eu la vie assez douce, elle est devenue vieille lentement sans en souffrir ; cependant, en regardant les petits enfants, quelquefois un nuage assombrit son front. « Oui, je les aime beaucoup, » répond-elle à ceux qui l'interrogent. Et quand on lui dit : « Eh bien, chère mademoiselle. . . » ce mot à quelque chose à la fois d'étrange et de touchant ; il va au cœur et fait presque venir une larme aux yeux !

Ainsi donc, elle a quatre-vingt-dix ans, et elle n'a fait que passer à côté de la vie. Elle s'en va sans avoir goûté à ces pures joies qui sont la part des femmes ! Et pourtant, pourrait-on lui souhaiter d'avoir vécu une autre existence ? Ces vies si calmes, si unies ne sont-elles point celles favorisées entre toutes ? Cependant, hier, au moment du départ, elle est devenue sérieuse et a appelé un des enfants ; après l'avoir embrassé longuement, avec un beau sourire, elle lui a dit :

—Si je ne suis plus là quand tu reviendras, cela ne t'empêchera pas de venir jouer sous le vieux cèdre.

—Où allez-vous donc, ma tante ?

—Il y a bien longtemps que je n'ai vu ma chère mère, petit ; j'espère l'embrasser bientôt !

—Oh ! quel bonheur ! a répondu l'enfant, ne comprenant qu'à demi.

Elle a posé sa main sur sa tête.

—Oui, quel bonheur ! a-t-elle répété lentement.

Il me semble que c'était un adieu !

NOUVELLES DIVERSES

Le système de distribution gratuite des lettres fonctionne depuis jeudi à Québec.

Au mois de septembre prochain, le Nouveau-Brunswick ouvrira une Exposition provinciale.

CHANGEMENT.—M. Hickson, le gérant du Grand-Tronc, a transporté ses bureaux à la Place Jacques-Cartier.

Le premier steamer de la saison pour Québec, le *Dominion*, capt. Robert, partira de Liverpool le 14 avril.

Le bruit court qu'une brigade d'artillerie, un régiment de ligne et le 14^e Hussards seront envoyés en Canada pour faire l'exercice avec la milice volontaire.

Le gouvernement a décidé de faire faire le service de la traverse sur la Rivière-Rouge par un bateau à vapeur. C'est M. J. H. McLane qui a le contrat.

Un des membres de l'ambassade de Russie à Washington était à Québec, la semaine dernière, pour prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un consulat russe.

L'honorable M. de Boucherville, accompagné des hon. MM. Garneau et Mailhot, a visité, mercredi de la semaine dernière, l'école Normale Jacques-Cartier.

Les élèves ont présenté une adresse à l'hon. Premier.

Sa Grâce l'archevêque Manning a été sacré cardinal à l'église St. Grégoire, Rome, le 31 mars. La cérémonie a été on ne peut plus imposante; il y avait une foule immense, comprenant environ mille catholiques anglais et américains.

M. David Major, étudiant en droit de l'Université McGill, a remporté sur ses rivaux la médaille d'or "Elizabeth Torrance," la distinction la plus enviée par les universitaires qui terminent leurs cours et prennent le grade de bachelier.

La *Vraie France*, de Lille, France, annonce dans un de ses derniers numéros la mort de Maximin Giraud, le berger de la Salette, l'un des deux témoins de l'apparition du 19 septembre 1846. Giraud avait servi trois ans dans le régiment des Zouaves-Pontificaux.

Il est question de l'incorporation de St. Boniface sous le titre de ville. Il y a eu une assemblée publique des citoyens pour discuter le projet. Un comité a été nommé pour étudier la question, indiquer les limites de la future ville, et soumettre son rapport à une autre assemblée publique qui décidera.

Un journal de Paris annonce que M. Jules Simon se présente à l'Académie française en remplacement de M. Guizot.

M. Wallon aspire aussi à remplacer M. Guizot à l'Académie française, et il a annoncé, paraît-il, qu'il posait sa candidature au fauteuil laissé vacant par l'illustre homme d'Etat.

Dans la cause de Rutherford, marchand de bois, contre la Compagnie du Grand-Tronc, la Cour d'Appel a décidé que les compagnies de chemins de fer n'ont pas droit de distinguer entre les personnes ni de refuser de transporter du fret de quelque description qu'il soit.

Il s'agissait, dans le cas présent, du refus de transport d'un chargement de bois de cèdre.

Les habitants catholiques de l'Île du Prince-Édouard viennent de présenter à leur parlement local une pétition de 40,000 signatures, demandant que des écoles séparées soient établies et reçoivent, à même les fonds de l'éducation, des subsides proportionnés à leur nombre.

La population protestante de l'Île s'élève au chiffre de 75,000.

M. le marquis de Compiègne, dont l'*Opinion Publique* reproduisait dernièrement la revue critique des ouvrages du voyageur Duhaillu, vient de recevoir de la Société de Géographie une médaille d'argent pour son voyage dans l'Afrique équatoriale.

M. le marquis de Compiègne a soumis à la Société le plan d'une exploration qu'il va entreprendre dans l'intérieur du Congo.

Ce projet, d'autant plus patriotique qu'il est en concurrence directe avec une expédition allemande, organisée à grands frais, a été vivement applaudi dans la séance.

Un nouveau steamer destiné à faire le service entre Liverpool et Montréal, le *Lake Champ'ain*, le premier vapeur de la ligne de

vapeurs dits "Beaver" de la "Canada Shipping Company," sera aussi le premier qui portera le drapeau de la Puissance. Le *Lake Champlain* jauge environ 2,250 tonneaux; ses dimensions sont: longueur, 320 pieds; largeur, 35; profondeur, 26. Sa machine a une force de 220 chevaux.

D'après la nouvelle loi de faillite, il sera nommé trois inspecteurs, dont un pour Québec, le second pour Ontario et le troisième pour les provinces maritimes. Les appointements de ces nouveaux fonctionnaires sont fixés pour chacun d'eux à \$4,000.

Ils auront le contrôle et la surveillance des syndicats dans la division pour laquelle ils sont respectivement nommés, et feront un rapport annuel au ministre de la Justice.

Les élèves du Dr. Brosseau, un des professeurs de l'école de médecine du collège Victoria, comme témoignage de reconnaissance pour les cours gratuits de médecine opératoire que depuis deux ans leur donne l'habile professeur, lui ont offert la semaine dernière, une boîte d'instruments de chirurgie, le dictionnaire encyclopédique de Littré, le tout accompagné d'une adresse très-flatteuse.

Depuis le 1^{er} au soir les eaux de la rivière Yamaska ont monté de plus de huit pieds; plusieurs maisons sont inondées et deux arches du pont du centre, appartenant à M. L. F. Morrison, ont été brisées par les glaces; comme les eaux continuent à gonfler, on s'attend à des dégâts considérables.

JULES JANIN

A. M. MARCELIN, Directeur de la *Vie Parisienne*.

MONSIEUR,

J'ai grand plaisir à vous offrir mon petit livre sur *Jules Janin*. Vous admirez et vous aimez beaucoup son vif et charmant esprit, et je serais bien content d'apprendre qu'en souvenir de lui, vous avez lu jusqu'au bout ces pages sincères.

A l'occasion, l'ami d'Horace—condamné, hélas! à rester constamment dans son fauteuil—se délassait volontiers de ses travaux en lisant la *Vie Parisienne*. Il appelait cela joyeusement: « Faire un tour dans la Babylone moderne! » et il vous savait gré d'envoyer d'une façon si régulière, au chalet de Passy, cette élégante publication, comme un discret et sympathique hommage à son talent d'écrivain et à son caractère bienveillant.

Quelques mois avant sa mort, mon cher maître, faisant un jour allusion à l'aimable envoi de votre journal, et, en même temps, à l'oubli de nombreux ingrats, disait avec un mélancolique sourire:

« M. Marcelin est vraiment l'un de mes plus fidèles amis—et cependant je ne l'ai jamais vu! »

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. PIEDAGNEL.

La *Vie Parisienne*, on remercie de cet envoi, extrait de ce livre les quelques lignes suivantes qui en sont en quelque sorte la préface, ne doutant qu'elles ne donnent à ses lecteurs l'envie de lire jusqu'au bout ce livre charmant, le meilleur, le plus fin et le plus sincère éloge de l'homme de talent dont il raconte la vie.

Passy, 16 février 1875.

Nous causions avec l'auteur de la *Fin du Monde* (il y a de cela une quinzaine d'années), assis près de lui, par une belle matinée de juin, sous sa tonnelle verdoyante, en face d'une table rustique chargée de livres et de papiers. Jamais le chalet de Passy ne nous avait semblé plus paisible et plus riant. La lierre le couvrait à demi de ses opulentes guirlandes. Pas un nuage dans le ciel bleu! Partout des gazons pareils à du velours, des fleurs épanouies et d'épais ombrages doucement agités par une tiède brise qui caressait à la fois le marronnier centenaire, la rose odorante et

les cheveux bouclés et blanchissants de l'ami d'Horace. L'accacia et le cytise mélaient leurs grappes nombreuses, incessamment balancées, et la vigilante abeille bourdonnait et butinait alentour.

Ah! nous ne saurions oublier l'attrayante physionomie du maître! Étendu dans un large fauteuil de jonc, vêtu de son ample vareuse de drap rouge, la figure illuminée par son rire clair et ses yeux pétillants, il était bien le souverain légitime de cet enviable royaume, et l'on devinait tout de suite que la grâce parfaite, la véritable poésie, la loyauté et l'intime contentement seraient toujours les hôtes familiers du logis.

En regardant cet honnête homme, ce charmant et vaillant esprit qui mettait sa plus grande joie, son suprême honneur à écrire d'une main légère et infatigable des pages que tous les délicats se plaisent à relire, nous songions avec émotion à l'éloquente préface de ses *Contes du chalet* (ils venaient justement de paraître), et nous nous redisions ces beaux vers, qui racontaient si bien, en quelques lignes, toute une vie de travail semée de bonnes actions, de pures espérances et de petits bonheurs:

Ami des braves gens et content de moi-même;
Un jardin sans épine, un logis sans remords,
Un cortège affligé quand j'irai chez les morts....
La Muse en donne moins au poète qu'elle aime.
En si petit espace, ô ciel! tant de bienfaits!
Un si cher compagnon, tant de grâce et de paix!
Ces rayons, cette fleur, ce rêve, cette branche,
Ce balcon si joyeux, ce toit qui rit et penche,
Ce grand œil bleu sur moi doucement arrêté!
Tout ce beau quart d'arpent pour mon unique usage...
A ces bonheurs, dans leur bonté,
Si les dieux ajoutaient un peu de liberté,
Je n'en voudrais pas davantage!

Tout en parlant, Jules Janin annotait au crayon des volumes et des manuscrits, car il se reposait rarement; et comme l'entretien roulait sur la magie du souvenir, nous lui dîmes soudain:

« Vous devriez dicter vos mémoires.

—Y pensez-vous? » Et il se prit à rire joyeusement. « Mes mémoires, grand Dieu! Je suis, mon cher ami, comme les peuples heureux: je n'ai point d'histoire. Lorsque je ne serai plus, si un homme de loisir et de bonne volonté juge à propos de narrer la vie de l'humble J. J., sa tâche, à coup sûr, ne lui demandera pas des années! On pourrait se borner à écrire ceci: « Il rédigea fidèlement pendant... supposons un « demi-siècle!... le feuilleton des *Débats*, « et il composa des *Contes* à la louange de « la jeunesse aux dents blanches et des « esprits en belle humeur. La goutte le « tourmenta souvent; mais, pour triompher de cette ennemie intime, il avait à « ses côtés, Dieu merci! une compagne « intelligente et dévouée, et ses chers livres « à portée de la main. »

Et il ajouta après un court silence: « Quand on a toujours sincèrement honoré les lettres et que l'on possède des amis qui s'appellent Bossuet, Corneille, Molière, Diderot, Horace et Virgile, on est vraiment riche et digne d'envie, car le morne ennui vous demeure inconnu! »

Puis, prenant parmi les livres ouverts çà et là un mince cahier in-18: « Tenez, nous dit-il, voici un fragment de ma jeunesse, et l'un des meilleurs, à coup sûr: c'est la préface de mes *Contes nouveaux*, si vieux aujourd'hui que personne, hélas! ne les connaît plus. Lorsque j'écrivais ces pages printannières, le diable habitait le fond de ma bourse tout le long de la semaine et même le dimanche, mais mon cœur débordait d'illusions. Oh! le beau temps des folles chimères, vêtues d'or et de soie! C'était en 1832.... Ah! que c'est loin! Emportez cela, mon ami, vous le lirez à vos moments perdus. » Alors il nous tendit la brochure jaunée, zébrée de notes griffonnées en tous sens. Et voyant que nous cherchions à défricher quelques-uns de ces hiéroglyphes, dignes des patients efforts d'un Champollion:

« Oui, fit-il, souriant, j'ai voulu récemment corriger ce fatras. Grâce au Ciel! je me suis vite aperçu de mon erreur. Cette préface exubérante est remplie d'expérience, j'en conviens volontiers; mais en revanche, ô mon lecteur! ne garde-t-elle point, je vous prie, ce je ne sais quoi, ce duvet, cette ineffable senteur d'avril qui pénètre, qui réchauffe, et que rien ne remplace? Allons, allons, croyez-moi, il ne faut pas toucher à ces choses-là. »

Nous la relisons hier encore, cette préface émue et radieuse, dans laquelle l'illustre auteur du *Livre*—ce vif esprit toujours prêt—raconte son arrivée à Paris, sa pauvreté, ses espérances, ses veilles fécondes, les mille obstacles qu'il a fallu vaincre, le rêve enivrant, les petits bonheurs—si grands!—de la vingtième année, les robustes illusions et le travail léger, l'heureuse insouciance et l'énergie qui triomphe! Nous étions de nouveau sous le charme de cette lecture, et, dans notre pensée attendrie, ressuscitant soudain tout le passé de cet admirable écrivain, constamment sur la brèche, et qui a tenu une place exceptionnelle dans le monde littéraire, nous voyions se dérouler devant nous cette existence si bien remplie: tant d'œuvres étincelantes, tant de probité, de dévouement, et tant d'honneurs mérités!

SEMAINE POLITIQUE

L'adoption du bill de la Cour Suprême a été l'événement politique le plus important de la semaine dernière.

Comme la mesure est des plus graves et embrasse des intérêts sérieux, nous pensons devoir donner les amendements et les votes qu'à provoquée la troisième lecture.

A la proposition de la troisième lecture du bill, faite par l'hon. M. Fournier:

M. White propose pour amendement qu'il soit lu une troisième fois d'aujourd'hui en trois mois—Rejeté sur division suivante: Pour: 38; contre: 121.

M. Ouimet propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière à soustraire à la juridiction en appel donnée à la Cour Suprême du Canada, toutes les causes embrassant des questions relatives à la propriété, aux droits civils et à la procédure civile.

M. Taschereau propose pour sous-amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général à l'effet d'être amendé en en biffant les dispositions conférant à la Cour Suprême projetée une juridiction en appel dans les poursuites tombant sous l'opération de lois provinciales, ou sous la juridiction législative des provinces, de manière à faire de la Cour Suprême projetée une cour générale d'appels pour le Canada, seulement.—Rejeté sur la division suivante: Pour: 40; contre: 118.

L'amendement de M. Ouimet mis aux voix est rejeté sur la même division.

Celui présenté par M. Laflamme pourvoit à ce que: lorsque deux tribunaux de la province auront unanimement rendu une décision, le plaideur malheureux ne pourra pas interjeter appel devant la Cour Suprême.

Une autre clause donne à la province de Québec la garantie que deux au moins des juges devront être choisis dans son Barreau. Ces deux clauses ont été adoptées.

M. Palmer propose pour amendement que les salaires de juge-en-chef et des juges puînés de la Cour Suprême soient de \$7,000 par année pour le juge-en-chef et de \$6,000 pour chaque juge puîné, au lieu

de \$8,000 et de \$7,000 respectivement.— Rejeté sur la division suivante: Pour: 49; contre: 99.

M. Irving propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'insérer ce qui suit après la clause 49: «Nul appel ne sera porté devant Sa Majesté en conseil d'aucun jugement, décret ou ordre d'une cour d'aucune des provinces, subéquentement à la mise en force du présent acte; mais appel pourra être porté devant la Cour Suprême de tout jugement, décret ou ordre de toutes cours de juridiction en dernier ressort dans les dites provinces, relativement à tout sujet, matière ou procédure à l'égard desquels il peut y avoir maintenant appel d'aucune des dites cours à Sa Majesté en conseil.»—Rejeté sur division.

M. Bunster propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général à l'effet d'être amendé en pourvoyant à ce qu'au moins un juge de la Cour Suprême sera choisi parmi les juges ou les membres du barreau de la province de la Colombie Anglaise.—Rejeté sur division.

M. Irving propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général à l'effet d'en reconsidérer les clauses 68 et 69, avec instruction au comité de retrancher les dispositions qui pourvoient à ce que les questions de fait dans les causes tombant sous l'opération de la clause 63 du dit bill soient instruites devant le juge sans un jury,—et qui pourvoient à l'assignation des jurés par le shérif ou le coroner, conformément aux lois de la province dont le shérif et le coroner sont officiers.—Rejeté sur la division suivante: Pour: 10; contre: 123.

M. Irving propose un autre amendement: «Le jugement de la Cour Suprême sera dans tous les cas définitifs et nul appel ou procédure pour erreur ne sera porté d'un jugement ou ordre de la Cour Suprême à aucune cour d'appel établie par le Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande à laquelle des appels ou pétitions à Sa Majesté en Conseil, peuvent être ordonnés d'être entendus, sauf tout droit qu'il pourra gracieusement plaire à Sa Majesté d'exercer en vertu de sa prérogative royale.»

Adopté sur la division suivante: Pour: 112; contre: 40.

M. Mousseau propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender à l'effet suivant, savoir:

La Cour Suprême sera composée d'un juge-en-chef, qui sera appelé «le grand chancelier du Canada,» et de deux juges de chacune des provinces de la Puissance, savoir: du juge-en-chef et du chancelier de la province d'Ontario; du juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine et du juge-en-chef de la cour supérieure de la province de Québec; du juge-en-chef et du juge puisné, le premier en rang par l'ancienneté de sa commission, de la plus haute cour de chacune des autres provinces;

Le grand chancelier et l'un des dits deux juges de chacune des dites provinces constitueront un *quorum* pour prendre connaissance de toute cause ou chose dont juridiction est attribuée à la dite Cour Suprême.

La juridiction de la dite Cour Suprême s'étendra aux questions constitutionnelles indiquées dans les sections 55, 56 et 57 du dit acte et à celles dont chaque province voudra bien lui attribuer connaissance et juridiction en la manière prescrite par la section 58 du dit acte.

La dite Cour Suprême aura aussi la connaissance des appels en matière d'élections contestées dans les cas et en la matière pourvus par la section 50 du dit acte, et dans les causes relatives au revenu et aux

autres matières mentionnées dans les clauses 63 et 64 du dit bill, jugées par les cours des diverses provinces du Canada.

La juridiction de la dite Cour Suprême ne s'étendra qu'à ce qui précède et à nulle autre chose.

La dite Cour Suprême tiendra un terme par année, dont le commencement et la durée seront fixés par un ordre du gouverneur en conseil et publiée dans *La Gazette du Canada*.

La dite Cour Suprême pourra, en outre, s'ajourner de temps à autre, se réunir et être convoquée en la manière prescrite par la section 15 du dit acte.

Que les cours des diverses provinces du Canada ayant juridiction et en première instance et en appel (de même que celles de Manitoba et de la Colombie Britannique) dans les causes relatives au revenu et autres matières énoncées dans les sections 63 et 64 du dit bill, les dites sections 63 et 64, et la section 72, et tous les mots après «La Cour Suprême du Canada,» dans la première section du dit bill, et toutes les dispositions y relatives soient retranchées; que toute et chaque chose dans le dit bill contraire à ce qui précède soit retranchée, et que le bill en entier soit changé de manière à concorder avec le présent amendement.—Rejeté sur division.

M. Laflamme propose un amendement qui est adopté, à savoir: que la somme de deux mille piastres comme tarifs de frais soit substituée à celle de mille piastres.

M. Mousseau propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender en substituant à la clause 83 ce qui suit: «Cet acte ou toute partie de cet acte n'aura effet et ne sera mis en opération qu'à temps ou qu'après tel temps qui sera fixé par proclamation sur l'ordre du gouverneur en conseil; mais nulle telle proclamation n'aura lieu, ni ne sera lancée dans aucun cas, à moins et avant que cet acte n'ait été adopté et approuvé par la législature de chaque province de la Puissance.»—Rejeté sur division.

M. Mills propose alors pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé de manière à conférer à la Cour Suprême une juridiction en appel dans les causes d'amirauté.

Et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Mousseau propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender en substituant à la clause 83 ce qui suit: «Cet acte ou toute partie de cet acte n'aura effet et n'entrera en opération qu'à tel temps ou qu'après tel temps qui sera fixé par proclamation, sur l'ordre du gouverneur en conseil; mais en ce que cet acte concerne la province de Québec, nulle telle proclamation n'aura effet à moins et avant que cet acte n'ait été adopté et approuvé par la législature de la province de Québec quant à la juridiction en appel de la Cour Suprême, dans les causes relatives à la propriété, aux droits civils et à la procédure civile dans la dite province de Québec.»—Rejeté sur division suivante: Pour: 20; contre: 106.

Une fois la mesure passée au sénat, le Canada sera doté d'une Cour Suprême qui, prononcera dorénavant sur les conflits de juridiction entre les deux sortes de gouvernements établis par notre constitution.

A. ACHINTRE.

Il faut agir dans les plus secrètes affaires comme si l'on avait cent témoins. Il n'y a presque rien qui ne se découvre à la fin; et d'ailleurs, nous avons un témoin intérieur, dont le jugement sera, tôt ou tard, aussi impartial et aussi équitable que celui de cent témoins étrangers.

LE MOT DE L'ENIGME

«Ce qu'il y a de plus digne d'être montré aux hommes, c'est une âme humaine.»
«The one thing worth showing to mankind is a human soul.»
(BROWNING.)

XVIII

(Suite)

Elle attachait sur moi, en parlant ainsi, ses grands yeux bleus tout noyés de larmes. Mes larmes aussi, en l'écoutant, coulaient le long de mes joues. Je me sentais presque coupable d'être heureuse. L'inconstance de Lorenzo me pesait comme un remords, et tout ce que j'avais de générosité dans l'âme répondait à l'appel qui m'était adressé. Aussi, avant la fin de notre entretien, je l'avais embrassée, en la nommant *ma chère Faustina!* et elle m'avait serrée dans ses bras, en m'appelant à vingt reprises «sa belle et bien-aimée Genevra!»

On s'étonnera peut-être de ma naïveté. J'étais naïve alors en effet, et il eût été surprenant que je ne le fusse point; mais de plus habiles que moi s'y seraient trompés.

Lorenzo lui-même le fut ce jour-là.

Lorsqu'à son tour il nous trouva encore ensemble, et qu'il comprit, dès nos premières paroles, comment s'était passée notre entrevue, il jeta sur moi un regard tout illuminé de tendresse et de reconnaissance.

Son premier, et probablement d'abord son seul sentiment, en revoyant une femme vis-à-vis de laquelle il croyait avoir été ingrat et presque déloyal, avait été une sorte d'humiliation. Pour y échapper, il avait cherché un moyen de réparer ses torts, et, grâce à ma docilité envers lui et à ma générosité envers elle, il se persuadait qu'il l'avait trouvé.

En ce moment, tous les avantages de la situation furent pour moi, et j'obtins ce jour-là sur ma rivale un nouveau, hélas! un dernier triomphe.

XX

Lorenzo conduisit la marquise jusqu'à sa voiture; puis il remonta un instant pour me dire qu'elle dînerait avec nous ce même jour, et qu'il avait invité Lando à être des nôtres. Il me quitta ensuite après m'avoir embrassée tendrement, en me regardant avec une expression qui me causa un instant de joie suivie d'un accès de mélancolie aussi grande que si ce baiser eût été un adieu.

Mes appréhensions de la veille étaient cependant dissipées; mais je n'étais pas quitte d'un malaise indéfini et impossible à maîtriser, résultat peut-être naturel des espérances et des craintes qui avaient été, depuis la veille, les unes déçues, les autres conjurées. Toujours est-il qu'un grand trouble régnait dans mes pensées; et, bien que l'atmosphère fût, en apparence, redevenue calme et sereine autour de moi, je sentais pour ainsi dire sourdement trembler la terre sous mes pieds, et j'entendais de loin gronder la foudre.

Mon entrevue avec *donna Faustina* avait duré si longtemps, que je n'étais pas seule depuis une demi-heure, lorsqu'on m'annonça madame de Kergy et sa fille.

Cette visite qui, en toute circonstance, m'eût fait plaisir, me fut particulièrement salutaire en ce moment, car elle m'apporta une distraction et un changement d'impression utile et complet. Après les émotions un peu fiévreuses que je venais d'éprouver, la vue et l'entretien de mes aimables compagnes de la veille me firent un bien tout particulier. Je respirai plus à l'aise, et j'oubliais *donna Faustina* en écoutant leur douce causerie. Mes yeux répondaient aux regards souriants de Diane, et sa mère m'inspirait un mélange de confiance et d'attrait qui m'attendrissait et réveillait dans ma mémoire la plus chère, la plus douce, la plus déchirante de toutes les images du passé.

Madame de Kergy s'en aperçut, et je crois qu'elle remarqua aussi en ce moment sur mon visage les traces d'une agitation récente; elle se leva comme si elle eût craint d'être indiscrete en prolongeant sa visite.

—Oh! ne partez pas encore! lui dis-je en lui prenant la main pour la retenir.

—Mais vous avez l'air d'être fatiguée ou souffrante. Je ne veux pas abuser de la permission que vous m'avez donnée.

—Vous me faites du bien, au contraire. J'ai un peu mal à la tête, il est vrai, et je suis fatiguée; mais c'est un grand repos pour moi que de causer avec vous.

—En vérité?

—En vérité.

—Eh bien, alors laissez-moi, à mon tour, vous faire la proposition de vous emmener avec moi dans ma voiture. Il fait un beau temps aujourd'hui; venez avec nous prendre l'air. Cela vous fera du bien, et à nous un grand plaisir.

Je me sentais très-disposée, de mon côté, à éprouver la sympathie qui m'était témoignée, et j'acceptai sans hésiter l'offre de madame de Kergy. Je montai dans sa calèche, et au bout d'une heure de promenade avec la mère et la fille, j'étais non-seulement remise de l'agitation nerveuse de la matinée, mais nous avions fait ample connaissance, et, pour la première fois depuis que j'étais à Paris, j'avais cessé de m'y sentir étrangère.

—Quel malheur que vous partiez si tôt! s'écria Diane.

—Oui, en vérité, reprit sa mère, car il me semble que vous auriez trouvé sous mon toit quelques ressources qui vous manquent ailleurs, et nous aurions pu vous faire voir Paris sous un aspect différent, et peut-être... sous un aspect meilleur, permettez-moi de vous le dire, que celui sous lequel il apparaît aux étrangers, dans le grand monde, à peu près le même partout, j'imagine.

Je ne répondis pas, car le regret qu'elle exprimait venait de se réveiller en moi avec vivacité, et avec ce regret toutes mes pensées de la veille. Pour un instant, j'éprouvai de nouveau l'ardent désir de pénétrer dans un autre monde, et de sortir de celui où un vague péril semblait me menacer, et que, plus que jamais, je brûlais d'envie de fuir! Nous allions, il est vrai, quitter Paris, mais, hélas! pour quel motif!... Cette vie si différente que madame de Kergy venait de me faire entrevoir, quelle triste lueur elle jetait sur celle à laquelle Lorenzo voulait se soustraire!... A la pensée de ce contraste, la joie que j'avais éprouvée de notre départ devint amère.

En nous séparant, il fut convenu cependant que nous nous verrions chaque jour pendant cette dernière semaine, et qu'avant mon départ madame de Kergy me ferait faire quelques courses dans ce Paris inconnu dont elle me révélait l'existence, et dont j'aurais ainsi, avant de quitter la France, une idée au moins imparfaite.

Au retour, je trouvai au salon Lando aussi bien que Lorenzo, et j'appris que, le temps étant très-beau, ils avaient décidé que notre dîner aurait lieu dans un café (je ne sais plus lequel) aux Champs-Élysées, et qu'ensuite, au lieu de rentrer, nous irions nous asseoir sous les arbres et écouter tranquillement, en plein air, la musique de l'un des orchestres en renom. L'hôtel où demeurait la marquise de Villanera était sur notre chemin; nous la prendrions au passage, et elle se joindrait à nous pour le reste de la soirée.

Ce nouveau programme ne me déplut pas. Je préférais même cette manière de revoir la marquise à celle qui s'était offerte à ma pensée, lorsque Lorenzo était venu me dire qu'elle viendrait dîner avec nous. En dépit de l'impression favorable que j'avais reçue, cette perspective m'embarassait, et j'aurais mieux l'arrangement qui m'était proposé. Mais, tout en l'acceptant sans hésiter, je ne pus m'empêcher de penser à quel point j'aurais préféré passer cette soirée seule avec lui!... J'avais soif de cette solitude à deux! Mais mon cœur était plein de choses à lui dire, et il me semblait qu'une sorte de fatalité élevait des obstacles et multipliait autour de nous les préoccupations étrangères à celles auxquelles il m'était impossible ensuite de le ramener dans les trop courts moments où nous nous retrouvions ensemble. Ces désirs et ces regrets flottaient dans ma pensée tandis que je me disposais à la suivre, et assombrissaient l'heure dont je parle.

Lando prit place en face de nous, et nous nous arrêtâmes bientôt à la porte de la marquise, dont le petit coupé suivit notre voiture. Lorsque, arrivée à notre destination, elle en descendit, Lorenzo, comme de raison, lui donna le bras; je pris celui de Lando, et nous nous mîmes en devoir de gagner le salon qui nous avait été réservé en traversant, pour y parvenir, la salle du café, encombrée de monde, et où, pour un instant, tous les yeux se fixèrent sur nous.

Je m'aperçus que la vanité de Lando jouissait plus que la mienne des quelques paroles qui nous parvenaient aux oreilles. Je regardai Lorenzo; je vis que, lui aussi, semblait fier de l'effet que produisait celle qui s'appuyait sur son bras, et pour la première fois il ne sembla pas s'apercevoir du murmure flatteur dont j'étais l'objet. Je le remarquai, et ma bonne humeur ne s'en accrut point. Mais lorsque nous fûmes dans le petit salon qui, pour une heure, était devenu le nôtre, Faustina ne sembla plus s'occuper que de moi. Nous ôtâmes nos chapeaux, et tandis que j'admirais en

silence ses magnifiques tresses, qui faisaient ressembler sa tête à celle d'une statue antique, elle s'extasia tout haut sur ma chevelure d'or sur ma taille, sur mes traits, et elle allait poursuivre ainsi, pensant évidemment ne pas me déplaire, lorsque Lorenzo l'arrêta :

— Prenez garde, marquise, dit-il en souriant, vous ne connaissez pas encore Ginevra. Ne faites pas un pas de plus sur ce terrain ; c'en est un où personne ne peut s'aventurer que moi seul.

Il dit ces derniers mots avec un accent qui me fit battre le cœur et rendit Faustina silencieuse. Une expression plus rapide que le plus fugitif éclair traversa ses yeux bleus, et me sembla leur donner un éclat terrible. Elle reprit cependant bientôt son enjouement et l'aisance gracieuse de ses manières. Comme la plupart des femmes italiennes, elle possédait ce naturel, cette absence totale d'affectation qui donne souvent à leur conversation une originalité sans égale, et fait trouver ensuite factice et presque faux tout esprit moins spontané que le leur. C'est là un charme inexprimable qui entraîne, séduit, met à l'aise, et donne à leur coquetterie elle-même l'attrait de la simplicité.

Notre dîner fut gai, animé, le plus amusant de ceux auxquels j'eusse jamais assisté. Donna Faustina racontait mieux que personne sans avoir l'air de chercher à se faire écouter. Elle savait contrefaire les autres femmes sans paraître méchante, ou bien chanter leurs louanges avec un élan qui la faisait paraître elle-même plus charmante que celles dont elle parlait. Parfois aussi elle changeait de ton, et, après avoir fait rire aux éclats, elle pouvait intéresser par un récit sérieux qui révélait chez elle, à côté d'une gaieté presque exubérante, un esprit viril et cultivé.

Bref, lorsqu'elle était présente, on ne pouvait penser qu'à elle, et celles-là même que, sciemment ou sans le vouloir, elle jetait dans l'ombre, ne pouvaient pas plus nier que combattre le charme qui les éclipsait.

À la fin du dîner, je me rappelai pourtant avec quelque surprise la conversation qui, peu d'heures auparavant, m'avait si fortement émue, et je me demandai si c'était bien là cette femme mélancolique et délaissée dont le sort avait fait couler mes larmes.

On eût dit qu'elle avait lu dans ma pensée, car lorsque nous nous retrouvâmes en plein air, elle quitta le bras de Lorenzo et vint prendre le mien.

— Ginevra, me dit-elle tout bas, vous me voyez heureuse et gaie comme un enfant ce soir. C'est que je ne me sens plus seule aujourd'hui ; c'est que j'ai retrouvé non-seulement des amis, mais une sœur ! ... C'est que je vous remercie et je vous aime !

Les Champs Elysées étaient illuminés. Nous pouvions nous voir comme à la clarté du jour : son regard était attendri et sincère. ... Peut-être disait-elle encore vrai, et peut-être, en effet, avait-elle assez peu étudié sa propre pensée pour se persuader à elle-même que ce roman d'amitié auquel elle voulait me faire croire était une réalité. Quoi qu'il en soit, l'illusion ne fut longue ni pour elle, ni pour lui, ni pour moi.

La musique me fit du bien, et je l'écoutai quelque temps en silence. Faustina était assise à ma droite, Lorenzo près d'elle, Lando à côté de moi.

— Bravo ! ma cousine, me dit celui-ci à voix basse, dès que le premier morceau fut terminé. Grâce au ciel, votre empire est encore tout ce qu'il doit être ! ... Je n'en suis pas surpris, mais j'en suis charmé !

Tant de choses avaient traversé mon esprit depuis mon dernier entretien avec lui, que je ne savais plus ce qu'il voulait dire.

— Vous avez su persuader à Lorenzo de quitter Paris ?

— Non, c'est lui qui m'a spontanément proposé de partir.

— En vérité ! Et quand cela ?

— Hier au soir.

— Et à quel jour est fixé votre départ ?

— A lundi prochain.

— Huit jours encore ! c'est long ! ... Malgré mon chagrin personnel de ne plus vous voir, j'aurais voulu que ce départ eût lieu plus tôt.

— Moi aussi, murmurai-je, presque sans savoir pourquoi ; car, dans ce moment-là, les inquiétudes de Lando ne me préoccupaient nullement.

— Tâchez, du moins, de lui faire passer toutes ses soirées comme celle-ci. Votre amie est aimable, elle l'amuse ; elle pourra être pour lui une utile distraction.

— Lando, taisez-vous ! m'écriai-je avec une vivacité que je ne pus maîtriser, et qui lui fit faire une petite exclamation de surprise.

Mais je repris bien vite, craignant qu'il ne m'eût devinée :

— Oui, de grâce, taisez-vous pendant qu'on joue cette marche du *Prophète*. Je veux l'écouter tranquillement.

Mais je n'écoutais pas la marche du *Prophète*, je n'écoutais, je n'entendais rien que la voix de ceux qui causaient près de moi. Ce fut d'abord gaiement, comme tout à l'heure, sur des sujets en apparence indifférents, mais où se mêlaient les noms de personnes et de lieux que je ne connaissais pas... des souvenirs étaient éveilles qui m'étaient entièrement étrangers... Bientôt il y eut entre eux un long silence... Lorsque ensuite ils reprurent leur conversation, ce fut à voix basse, et il ne me fut plus possible de la suivre.

Lorenzo et Lando revinrent à pied, et moi je ramenai donna Faustina chez elle. Avant de nous séparer, nous nous embrassâmes encore une fois en nous disant : *Ad revoir !* Mais, après l'avoir quittée, je songai sans regret qu'avant la fin de la semaine je lui aurais dit adieu pour longtemps, et peut-être même déjà n'eusse-je pas été fâchée que ce fût pour toujours.

XXI

Pendant cette semaine, que Lando trouvait longue et qui le fut, en effet, assez pour bouleverser toute ma vie, que se passa-t-il ? ... En apparence, rien qui différerait beaucoup de la soirée que je viens de décrire ; rien qui ne semblât même être amené naturellement par l'intimité qui venait tout à coup de s'établir entre donna Faustina et moi, et dont, seule, je semblais n'avoir point oublié la date récente. Mais peu à peu, je pourrais en vérité dire d'heure en heure, je sentais grandir à côté de moi une influence cachée, subtile, puissante, et l'instinct secret de mon cœur, un instant endormi, se réveilla violemment et me rendit la souffrance amère du doute, de l'inquiétude et des plus cruels soupçons. Toutefois, comme rien de nouveau ne paraissait les justifier, je m'efforçai de les dissimuler, de crainte de me rendre haïssable et de perdre aux yeux de Lorenzo le charme dont m'avait revêtu ma généreuse confiance. Continuer à la lui témoigner, n'était-ce pas, d'ailleurs, l'obliger à la mériter ? ... Faustina pourrait-elle me trahir, tandis que je redoublais envers elle de cordialité et de tendresse et que je me faisais à elle comme à une amie ? Et n'était-ce pas en quelque sorte me protéger moi-même que les obliger ainsi, l'un et l'autre, par l'honneur, à ne pas me tromper.

Mais, on le sait, l'honneur, en pareil cas, l'honneur tout seul, sans un frein divin subi par la conscience, est une barrière faible et dérisoire. Ceux qui se figurent ne l'avoir pas franchie l'ont parfois fait insensiblement reculer devant eux, et se croient encore dans ses limites lorsqu'ils sont déjà bien loin du lieu où ils l'avaient d'abord élevée. ...

Cette barrière mobile se transporte d'ailleurs bientôt sur le terrain ennemi, et cet honneur purement humain, gardien insuffisant du plus solennel serment, après avoir brisé le lien d'un devoir sacré, s'enchaîne souvent ensuite à un devoir imaginaire, et (suivant le code sauvage, qui coïncide dans notre monde civilisé le code évangélique) il persuade à celui dont il est le seul guide, qu'il deviendrait déloyal s'il cessait d'être traître !

C'est là une triste et banale histoire, souvent racontée dans ce monde sans évoquer autre chose qu'un sourire ou un haussement d'épaules de la part de ceux-là même qui frémissaient d'indignation si on les croyait capables de trahir la confiance d'un de leurs amis ; que dis-je ? celle d'un inconnu, celle même d'un ennemi !

Je n'entreprendrai point de suivre Lorenzo dans cette phase obscure de son existence. Je ne chercherai pas non plus à pénétrer dans l'âme de Faustina ; je dirai seulement l'influence qu'eut sur la mienne son apparition dans ma vie, car le récit même que j'ai entrepris est celui de la douloureuse épreuve, du formidable danger et de la grâce insigne qui en furent la suite !

Pendant cette dernière semaine de notre séjour à Paris, mes journées se partageaient d'une manière étrange, entre madame de Kergy, qui tous les matins venait me prendre pour faire les courses que nous avions projetées, et donna Faustina, avec laquelle je me trouvais immanquablement tous les soirs. C'était passer chaque jour d'une sphère à une autre absolument contraire, et il me semblait subir une transformation périodique, et devenir moi-même, selon les heures, une personne aussi différente que l'étaient l'une de l'autre ces deux femmes, dont je me trouvais ainsi presque simultanément rapprochée, et que cependant je ne voyais jamais ensemble.

Mais chaque jour davantage j'appréciais l'intimité bienfaisante qui avait pris nais-

sance le même jour que cette autre intimité à laquelle j'hésitais encore à donner son vrai nom, et je trouvais de plus en plus heureuse et salutaire cette impression du matin, qui venait chaque jour me distraire des pensées troublées de la soirée précédente. La douceur et la dignité simple de madame de Kergy s'alliaient à un noble esprit et à un grand cœur : quoi qu'elle fût un peu imposante, on était à l'aise avec elle, parce qu'elle comprenait tout, ne critiquait rien, et ne donnait à personne d'autres leçons que celles de son exemple. Je m'estimai heureuse de la voir souvent, et j'aurais voulu lui obéir toujours.

Je parcourus donc ainsi, avec elle, le Paris de la charité, qui me fit en même temps connaître le Paris de la misère, et il me sembla n'avoir jamais compris auparavant jusqu'à quel degré pouvaient aller l'une et l'autre. A coup sûr, cependant, la misère et la charité sont de tous les pays et de tous les climats. Nous avons aussi, assués, *des pauvres parmi nous*, et l'Italie méridionale est par excellence, dit-on, le pays des mendiants et des malheureux ; toutefois, lorsque ma pensée me transportait aux portes du couvent où don Placido distribuait chaque jour des secours, sans grand discernement peut-être, mais accompagnés de pieuses paroles acceptées par ceux à qui il les adressait comme une aumône presque aussi bonne que l'autre, je me demandais si ce dernier trait ne rachetait pas un peu et l'excès de la pauvreté et l'absence d'une méthode plus sévère et plus juste de la secourir ? Et en voyant ensuite, à Paris, la misère profonde aggravée par le climat, et souvent aigrie par la haine ; en approchant de ces foules, avides des biens de ce monde et chez lesquelles l'espérance de ceux du ciel est éteinte, je me demandais aussi s'il pourrait exister jamais ici-bas une compensation possible à donner aux pauvres privés de la bienheureuse foi qui les console, les grandit et les ennoblit. Oui, les *ennoblit*, le mot n'est pas trop fort pour exprimer la réalisation vivante de l'Évangile que j'avais souvent observée en suivant Ottavia et Livia dans ces pauvres demeures où elles étaient si bien accueillies : « Ah ! signora ! disaient parfois ces soi-disant misérables, en nous regardant d'un air de compassion ; oui, nous prions Dieu pour vous, et le Seigneur nous entendra, car, enfin, vous le savez, nous autres pauvres, nous sommes ses amis, c'est à nous, et non pas aux riches qu'il a voulu ressembler. »

Une foule de paroles du même genre flottaient dans ma mémoire, tandis que je suivais ma noble et sainte amie dans ces réduits où elle exerçait et apprenait à sa jeune fille à exercer avec elle une double mission de charité.

Un jour surtout, en voyant la charmante Diane agenouillée près du lit d'une pauvre vieille malade, incurable et incrédule, je me souvins de ce mot sorti à Naples des lèvres d'une pauvre femme qui avait imploré, par l'intercession d'un saint, la guérison d'une longue infirmité, et qui l'avait obtenue : « Ah ! *mia cara signora !* ... les médecins sont pour les riches ; mais nous, nous avons pour nous les saints. »

— Il faudra raconter tout cela à Gilbert, me dit madame de Kergy après m'avoir écoutée en souriant ; malgré l'intérêt avec lequel il s'occupe de tout ce que l'on découvre et de tout ce que l'on invente en toutes choses, il n'est pas incapable de comprendre cette solution, la plus haute et la plus simple de toutes, de la grande difficulté qui se représente sous tant de formes différentes, et il conviendrait sans peine que, vue dans cette lumière et comprise de cette façon-là, l'inégalité des situations sur terre change singulièrement d'aspect.

Ce n'était pas la première fois que j'entendais nommer ainsi Gilbert de Kergy, depuis que je voyais journellement sa mère. Celle-ci m'avait entre autres parlé un jour

du but de plusieurs associations dont il était un membre actif.

— Il vous eût expliqué tout cela bien autrement que moi, ajouta-t-elle ; mais je l'ai vainement pressé de nous escorter dans celles de nos courses où nous devions parcourir ce que je nomme *son domaine*. Il s'y est absolument refusé, et quelque habitué que je sois à sa sauvagerie, elle m'afflige, car il s'y livre souvent ainsi au détrimement des autres et de lui-même.

Un jour, cependant, j'avais trouvé sa carte à ma porte en entrant ; mais, depuis la séance à l'hôtel de Kergy, je ne l'avais plus rencontré une seule fois.

Nous en étions au samedi, avant-veille de notre départ, et ce jour était celui de ma dernière promenade avec madame de Kergy. Je me sentais en proie à une foule de sentiments confus et contradictoires : triste de me séparer d'elle, agitée et mélancolique, et cependant impatiente de quitter Paris, où maintenant il me semblait ne plus voir partout que deux grands yeux bleus qui me suivaient partout. Et d'autre part, cependant, un étrange et inexplicable regret me serrait le cœur lorsque je songais à ce monde où je n'avais pas pénétré mais dont je devinais l'existence comme celle d'une région où j'aurais voulu transplanter ma vie et celle de Lorenzo pour leur faire porter des fruits meilleurs. En causant avec madame de Kergy, il m'avait semblé plus que jamais entendre que je n'avais point imaginé une chimère, et que, ce qui était l'objet de mes vœux, se fût réalisé sans peine si... J'hésitais encore à formuler toute ma pensée. Néanmoins, elle était là, vivante, présente, poignante.

MME. AUGUSTUS CRAVEN.

(A continuer.)

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

DECES

A Repentigny, le 25 mars, à l'âge de 9 ans et 6 mois, Alexina, enfant de M. Joseph Ethier.

A Pau, France, le 1er mars dernier, à l'âge de 98 ans, Winnifred Blackburn, épouse de Montacute Fitzwygram, écuyer, de Tudor Hall, Yorkshire, et petite-nièce du très honorable et révérendissime Lancelot Blackburn, D. D., archevêque de York en 1740.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District et Cité de Montréal.

DANS LA

COUR SUPREME.

DANS L'AFFAIRE DE GEORGES E. DESBARATS, FAILLI.

MARDI, le sixième jour d'Avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.
Montréal, 27 février 1875.
6-12-5-90 GEORGES E. DESBARATS.

UN ENTRE MILLE !

CONSOMPTION GUERIE.—Alors que la mort du pauvre CONSOMPTIF était attendue d'heure en heure, tous les remèdes étant restés sans résultat, le hasard fit trouver au Dr. H. James un remède au moyen duquel il guérit son unique enfant avec une préparation de *Cannabis Indien*. Il donne aujourd'hui la recette de cette préparation moyennant deux estampilles, pour payer les frais de port. Il n'existe aucun symptôme de Consommation—Transpiration Nocturne, Irritation Nerveuse, Expectoration difficile, Douleurs Aiguës dans les Poinçons, Nausées de l'Estomac, Inaction des Intestins, Affaiblissement Musculaire—qu'elle ne détruise radicalement. Adressez : CRADDOCK & CO., 1632, Race St., Philadelphie, donnant le nom de ce journal.—6-11-13-93

O. FRECHETTE,

LIBRAIRE-EDITEUR,
CAISSE D'ECONOMIE, RUE ST. JEAN, N. V., QUEBEC.

On trouvera dans la Librairie de M. OVIDE FRECHETTE un choix complet de livres d'Eglise très-élégamment reliés avec agrafes et coins imitant parfaitement l'or et l'argent, objets de piété en général. Fantaisies pour étagers, Statuettes d'un fini irréprochable, Gravures fines, Chromos Variés, Albums pour Photographies, Fournitures de Bureau, Papeterie fine, Boîtes de Mathématiques, de Couleurs, Plumes et Porte-Plumes d'or et d'argent, etc., etc., etc. Mr. O. FRECHETTE tient aussi les livres Classiques, la Littérature des meilleurs Auteurs Français et Anglais. Les amateurs du beau, sont instamment priés de venir visiter cet établissement.
5-49-52-4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS DE LA MER.

CAPITAL SOUSCRIT, - - \$5,000,000.00

Comptant plus de 2000 Actionnaires.

Les Fonds destinés au paiement des Réclamations s'élèvent à près d'un Million de Dollars.

Cette Compagnie est prête à accepter toutes espèces de Risques contre le Feu à des taux modérés. Toutes les Réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

BRANCHE DE LA MARINE.

Cette Compagnie est prête à émettre des polices sur les Navires de Navigation Intérieure, et sur la cargaison portée par les voiliers et les vapeurs de navigation intérieure à des taux... avantageux que toute autre Compagnie de première classe. Des Polices à découvert pour des risques de navigation intérieure sont émises à des Taux Spéciaux. Les Pertes sont évaluées d'une manière équitable et promptement payées au Bureau principal.

DIRECTEURS.—J. F. SINCENNES, Président. JOHN OSTELL, Vice-Président.
ANDREW WILSON, M. C. MULLARKY, J. R. THIBAudeau, L. A. BOYER, M. P.,
W. F. KAY, HORACE AYLWIN, ANDREW ROBERTSON.
Gérant Général, ALFRED PERRY. Secrétaire-Trésorier, ARTHUR GAGNON.
Gérant du Département de la Marine, CHAS. G. FORTIER.

BANQUIERS :—BANQUE DE MONTREAL BANQUE DU PEUPLE.